

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 16 JUIN 2020 19H00 – SION**

I- Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2019 de la Municipalité	2
II- Examen et vote du message de la Municipalité concernant "L'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre administratif et municipal dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital des Bourgeois, rue de la Dixence 10, à Sion".	12
III- Examen et vote du message de la Municipalité concernant "l'Avenant à la Convention du 27.5.1987 (concession hydraulique de Cleuson-Dixence et Grande-Dixence)".	19
IV- Examen et vote de la résolution PDC "Nos commerces souffrent, nous devons les soutenir"	22
V- Examen et vote de la résolution des chefs de groupe "Pour que les membres du Conseil général soient payés en bons pour le présent plénum et sa séance de préparation des groupes politiques".	26
VI- Examen et vote de la résolution du groupe des verts et de l'ADG "En relation avec le crédit supplémentaire n°06/2020"	26
VII- Examen et vote de la résolution du groupe ADG "Pour soutenir les commerces de proximité"	28

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Monsieur le représentant de la presse, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance ordinaire du Conseil général de la commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 22 mai dernier et peut délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail. Je dois excuser les absences des conseillères et conseillers généraux, Madame Johanne Guex, Madame Delphine Pannatier Kessler et Monsieur Pierre Schüpbach. Annoncés avec du retard, Monsieur le conseiller communal Sébastien Gattlen, Monsieur le conseiller communal Cyrille Fauchère, Monsieur le chef de service David Rémondeulaz. Nous voici à la dernière soirée de travail avant les vacances d'été, avant un automne bien chargé. Reposez-vous donc un max, profitez bien de cette pause afin de revenir chargés d'énergie pour cette fin de législature.

Nous passons maintenant au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1, de notre règlement. Le bureau a reçu 4 résolutions. Elles sont enregistrées sur l'extranet. Elles vous ont été envoyées ce matin. L'ordre du jour modifié se présente donc comme suit :

Point 1 : Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2019 de la Municipalité de Sion.

Point 2 : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre administratif et municipal dans le bâtiment de l'ancien hôpital des bourgeois, rue de la Dixence 10 à Sion.

Point 3 : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant l'avenant à la convention du 27 mai 1987

Point 4 : Examen et vote de la résolution PDC "Nos commerces souffrent, nous devons les soutenir"

Point 5 : Examen et vote de la résolution des chefs de groupe, PLR, PDC, AdG, Verts pour que les membres du Conseil général soient payés en bons pour le présent plénum et sa séance de préparation des groupes politiques.

Point 6 : Examen et vote de la résolution du groupe des Verts et de l'AdG en relation avec le crédit supplémentaire numéro 06/2020

Point 7 : Examen et vote de la résolution du groupe AdG pour soutenir les commerces de proximité.

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 4 juin 2020.

I- Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2019 de la Municipalité

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Avant de commencer, à proprement parler l'examen des comptes, deux mots sur le déroulement de cette analyse.

Nous allons commencer par l'entrée en matière et nous voterons sur l'entrée en matière. Puis, les rapporteurs nous liront les conclusions et le vote de leur commission. Nous partons du principe que vous êtes tous en possession des rapports et qu'il n'est donc pas nécessaire d'en faire la lecture complète. Après leur intervention, j'ouvrirai la discussion générale sur les comptes si vous avez des réflexions sur les différents dicastères, puis je vous passerai la parole pour votre rapport final et ensuite,

nous passerons au vote final. Cette manière de procéder s'inscrit dans la continuité de l'étude des comptes 2018 lors de notre plénum du 18 juin 2019.

Nous commençons par l'entrée en matière. Monsieur Charles-André Rey, vous pouvez nous lire l'entrée en matière et le vote de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant les comptes 2019 de la Ville de Sion.

La commission de gestion a examiné le projet de comptes 2019 de la ville. Elle s'est réunie à 9 reprises pour préparer et établir son rapport. L'ensemble des séances ont eu lieu en vidéoconférence en respect des règles édictées par l'OFSP suite à l'épidémie de COVID 19. Dans le cadre de l'étude des présents comptes, une séance de présentation en vidéoconférence a également été organisée. Cette séance a été menée par Monsieur Patrick Dondainaz et a eu lieu le 27 avril 2020.

La séance des questions a eu lieu en vidéoconférence le 27 mai. Cette séance a été tenue avec Monsieur Philippe Varone, Président de la ville et Monsieur Patrick Dondainaz, chef du service des finances.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière. Préambule : comme lors de l'établissement du rapport sur les comptes 2018, les comptes sont présentés sous la forme introduite au début de la législature en 9 dicastères.

Clôture du compte administratif – compte de fonctionnement : les charges du compte de fonctionnement avant amortissements s'élèvent à 212,4 mios de francs. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 236,5 mios de francs. Le compte de fonctionnement boucle pour la 17ème année consécutive sur un excédent de revenus de 910'000 francs en 2019 contre 309'000 francs en 2018.

L'effectif total du personnel de la ville se montait en 2018 à 459,89 EPT et en 2019 à 464,93 EPT, ce qui représente une augmentation de 0,75 %.

Compte d'investissements : les investissements nets de la ville se sont montés en 2019 à 24'889'000 francs contre 29'143'000 francs en 2018. La marge d'autofinancement en 2019 était de 97% et de 81,2% en 2018.

Crédit d'engagement : les comptes 2019 présentent 4 crédits d'engagement pour un montant total de 35 mios. Ces 4 crédits sont celui de la Pouponnière valaisanne dont le solde disponible est de 2,4 mios, les parkings des Roches Brunes, solde disponible 1,1 mio, Dépôt des bus sédunois, solde disponible 760'000 francs et piscine de la Blancherie dont le montant est encore inentamé. Bilan au 31 décembre 2019 : le total du bilan au 31 décembre s'élève à 470'221'000 francs en augmentation de 9'270'000 francs par rapport à 2018. La fortune nette se monte à 164 mios en augmentation de 910'000 francs par rapport à l'exercice précédent. Notons aussi que les provisions pour le compte de fonctionnement et le compte d'investissements s'élèvent à 19,5 mios contre 14,4 mios au 31.12.2018, alors que les engagements envers des financements spéciaux se montent à 14,4 mios au 31 décembre 2019. Ils étaient à 4'890'000 francs au 31 décembre 2018. Les engagements hors bilan sous forme de cautionnement et garantie baissent de 500'000 francs et passe de 3,3 mios en 2018 à 2,8 mios en 2019.

Dette consolidée : la dette de la ville au 31.12.2019 s'élève à 202'067'000 francs contre 175'800'000 francs au 31.12.2018, soit une augmentation de 26'252'000 francs. Cette évolution, on la voit également au niveau des intérêts de la dette. En 2018, ils se montaient à 3'100'000 francs et en 2019 à 2'600'000 francs. L'intérêt moyen était de 1,7% en 2018 et il est descendu à 1,3% en 2019.

Endettement net : l'endettement net de la ville passe de 80'200'000 francs au 31.12.2018 à 81'600'000 francs au 31.12.2019, soit une augmentation de 1,4 mio. Cela a pour conséquence un endettement par habitant qui passe de 2'320 francs par habitant en 2018 à 2'353 francs par habitant en 2019. La note reste identique à celle de l'année dernière selon les indicateurs de l'État du Valais. Vote d'entrée en

matière : les 15 membres présents de la commission de gestion approuvent à l'unanimité l'entrée en matière sur les comptes 2019 de la Ville de Sion.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission de l'environnement et urbanisme tient à remercier Monsieur Dondainaz ainsi que le Président et les conseillères et conseillers communaux pour leurs réponses aux questions et aux présentations faites des comptes. La commission s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes de l'année 2019.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière : la commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. La commission sociale et culturelle s'est réunie à 4 reprises pour examiner les comptes 2019 de la Ville de Sion. Elle a tenu une séance en présence de Monsieur Patrick Dondainaz, ainsi que du Président de la Municipalité le 26 mai 2020 pour la communication des réponses aux questions écrites. La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière : les comptes 2019 de la Ville de Sion ont été examinés dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements. La commission sociale et culturelle, à l'unanimité de ses 11 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de prise de parole. Je rappelle pour les personnes qui n'ont pas accès au vote électronique, celles qui acceptent ce procès-verbal se lèvent, celles qui refusent restent assises, celles qui s'abstiennent, lèvent la main. Nous allons procéder au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur les comptes et crédits supplémentaires 2019 de la Municipalité de Sion s'expriment en appuyant sur la touche verte ou en se levant, refus touche rouge ou en restant assis, abstentions touche blanche ou en levant la main. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 55 oui, 0 non, 0 abstention.

Examen des comptes et crédits supplémentaires 2019 : les rapporteurs nous lisent les conclusions et le vote de leur commission. Monsieur Charles-André Rey, vous avez la parole.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Conclusions de la commission de gestion.

Comptes, marge d'autofinancement et futur. La Cogest a pris connaissance avec satisfaction des résultats des comptes 2019 de la Ville de Sion. Un bénéfice supérieur à celui budgété et une marge d'autofinancement de 97 % atteste de la bonne gestion des autorités communales et de l'attention portée aux coûts et au respect des moyens alloués par toute l'administration. Les bons résultats pour tous les dicastères sont à porter au crédit du Conseil communal qui a su garder le cap des dépenses et rester dans la ligne budgétée malgré les nombreux chantiers et projets en cours ou en préparation.

La Cogest constate que la marge d'autofinancement est à 3 points de l'équilibre parfait réclamée régulièrement, cela malgré des investissements qui se situent tout près de la moyenne pluriannuelle. Même s'il est vrai que le report de certains travaux lui a permis de presque toucher au but, il n'en demeure pas moins que ce résultat peut être qualifié de très bon. La Cogest demeure cependant réservée sur l'évolution future des comptes de notre commune. Les effets de la RFFA, associée à ceux probablement dévastateurs de la situation de ce printemps et aux mesures prises par le Conseil fédéral, risquent fort de péjorer les résultats des prochaines années. C'est pourquoi, la Cogest va porter un regard particulier sur les mesures prises par la ville pour amoindrir ces effets et lutter contre des déséquilibres financiers qui pourraient mettre à mal l'excellente série de bons exercices. La Cogest remercie et félicite toute l'administration communale pour son excellent travail en 2019 et l'encourage bien évidemment à répéter l'exercice.

OCVS et ambulances : suite à la mise en place de la planification préhospitalière par le Canton du Valais en 2015, l'exploitation des ambulances sédunoises n'a cessé de générer des pertes depuis 2016, compensées par des prélèvements sur un fonds spécial de financement. En 2017, la règle de subventionnement de l'OCVS a été modifiée de manière unilatérale par le canton. Les coûts normatifs des ambulances ont ensuite été renégociés fin 2018. En 2019, le montant octroyé par l'OCVS est une fois de plus demeuré insuffisant pour équilibrer l'exercice, malgré une augmentation par rapport à 2018. Si le fonds spécial contenait 479'000 francs à fin 2015, son solde au 31.12.2019 est négatif à - 179'000 francs. Les subventions perçues ne garantissent donc toujours pas l'autofinancement. Le fonds spécial ne suffit plus à compenser les pertes. Ce dossier est encore en discussion avec le service de la santé publique de l'État du Valais. L'objectif commun reconnu est le maintien du centre de secours et d'urgences CSU de Sion. Toutefois, l'exploitation du centre d'activité des ambulances par notre Municipalité et son déménagement dans les locaux de l'Hôpital du Valais seront possibles uniquement à la condition explicite d'obtenir des subventions cantonales permettant une neutralité des coûts.

Energie : le domaine de l'énergie a contribué massivement aux bons résultats des comptes 2019. Premièrement, suite à l'augmentation de la production d'énergie et à l'optimisation de l'achat/vente d'électricité, 3 mios de plus par rapport au budget ont été comptabilisés. Deuxièmement, grâce aux dividendes versés par Energie Sion Région SA, supérieurs de 2,2 mios au montant escompté, les revenus ont augmenté. Profitant de ces bons résultats, la Municipalité a décidé de verser 690'000 francs au fonds de financement spécial Energie. Cette attribution permettra de financer les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie pour les 3 à 4 prochaines années.

Aide sociale : alors qu'un crédit supplémentaire lui avait été demandé en prévision de charges exceptionnelles, la Cogest constate avec grande satisfaction que les dépenses d'aide sociale ont été moins importantes que prévues en 2019. Nous nous réjouissons de ce constat. Cependant, la crise sanitaire que nous traversons nous fait craindre une augmentation future de l'aide sociale. En effet, même si, lors de l'analyse de ces comptes, il nous a été rapporté qu'en cette période de COVID 19, il n'y a pas eu d'augmentation significative, nous ne sommes pas à l'abri d'une hausse de la demande ces prochains mois, voire ces prochaines années. Nous demandons donc à la Municipalité de rester attentive à l'évolution de la situation et de mettre en œuvre des actions pour soutenir l'économie locale et le maintien des emplois afin de limiter les conséquences de la crise économique qui pourraient, à l'avenir, entraîner une augmentation des demandes d'aide sociale.

Vente du terrain de l'ancienne voirie : la finalisation de la vente du terrain de l'ancienne voirie s'est conclue par le versement d'une première tranche de 4 mios. Le budget prévoyant une recette de 6 mios n'a pas été respecté puisque le paiement, initialement prévu en 2 tranches, a été étalé sur 3 exercices. Les 2 dernières tranches assureront des rentrées appréciables de 4 mios pour les exercices 2020 et 2021.

Vote final : La commission de gestion vous recommande, à l'unanimité des 15 membres présents, d'accepter les comptes 2019 de la Ville de Sion.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Avant de passer aux conclusions du rapport, la CEU relève tout de même à la question de la gestion des eaux usées sous la rubrique 605.50 que les micropolluants doivent être traités de manière la plus efficace possible et surtout qu'il faut trouver des solutions le plus rapidement possible en fonction des bases légales qui doivent être décidées au niveau cantonal et fédéral.

Elle relève aussi sous les rubriques 852.312 et 900.312, la question d'utilisation de l'eau pour l'arrosage et pour les fontaines. La CEU souhaite que la ville réfléchisse le plus rapidement possible à un développement de réseaux d'eau grise.

Concernant les conclusions, la commission relève des résultats globalement excellents des comptes présentés. Les bonnes tenues et maîtrises des charges de fonctionnement avec en surplus une marge d'autofinancement excellente. Toutefois, elle relève la part exceptionnelle de certains revenus permettant cette tenue des comptes, à savoir près de 9 mios. Même si le dépassement des charges par rapport au budget n'est que de 1,5 %, il faut tout de même être attentif lors des prochains exercices

car ce dépassement des charges est heureusement compensé par des revenus exceptionnels. L'endettement net par habitant n'a toutefois pas trop augmenté, ce qui reste salubre. La ville continue à investir plus de 1 mio pour l'aéroport. La commission espère une régulation rapide du projet de convention tripartite.

Enfin, elle termine par la mention de dire que ce calme avant la tempête est heureux pour ces comptes 2019. La commission a accepté les comptes 2019 de la Ville de Sion par 10 oui, 1 non et 0 abstention et vous propose d'en faire de même.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Conclusions de la commission et vote final : la commission a analysé sous l'angle social et culturel les comptes 2019 et salue la bonne tenue de ceux-ci. Cependant, la CSC tient à rappeler ici que la ville a un retard important par rapport à d'autres villes en ce qui concerne le développement des pistes cyclables. En effet, la commission a remarqué, avec un certain étonnement, que le montant budgétisé pour celles-ci n'avait pas été totalement utilisé. La CSC trouve ceci dommageable pour les citoyens sachant que le Conseil général a voté une augmentation des infrastructures cyclables sur le territoire de la commune.

De plus, l'aéroport reste depuis de nombreuses années un sujet important en attente. En effet, ce poste coûte énormément à la ville. La commission encourage vivement la Municipalité à trouver une solution pour la création d'une SA permettant une gestion plus adaptée pour nos comptes.

Enfin, la baisse des recettes fiscales nous inquiète fortement. Bien que la votation sur le RFFA ait eu lieu en début d'année 2019, la ville semble toujours naviguer à vue face à cette problématique. De plus, nous pouvons sans peine imaginer la fonte supplémentaire des rentrées fiscales, le COVID 19 ayant sévi en cette année 2020. Tout ceci annonce des années à venir relativement difficiles pour la Municipalité.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité de ses 11 membres présents, les comptes 2019 de la Municipalité de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre maintenant la discussion s'il y a d'éventuelles réflexions sur les différents dicastères, puis vous pouvez faire votre rapport comme d'habitude.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Administration générale et finances : concernant l'évolution des recettes fiscales, l'AdG exprime ses inquiétudes quant aux baisses fiscales liées à l'impôt sur le bénéfice des entreprises, à l'impôt sur la fortune des personnes, depuis respectivement 2016 et 2018. S'il n'y a apparemment pas eu de modification des taux en question, nous pensons qu'il est juste, en ces temps où nous serons peut-être amenés à nous serrer la ceinture, de réfléchir à ces baisses d'entrées fiscales. Si les explications de la ville sont complètes et très techniques, nous ne pouvons nous empêcher de nous questionner sur ces baisses d'entrées fiscales, de respectivement 4,1 mio pour l'impôt sur le bénéfice et de 1,3 mio pour l'impôt sur la fortune, alors que les entrées liées aux autres impôts sur le revenu (capital et autres impôts) ont continué d'augmenter progressivement en termes de valeur absolue. Nous souhaitons ainsi attirer l'attention de tous sur ces baisses pour susciter une réflexion générale sur ces deux impôts particuliers. Nous ne trouverons pas les solutions ce soir mais nous nous permettrons d'y revenir lorsqu'il s'agira d'établir le budget 2021, budget déjà menacé par la nouvelle loi fiscale cantonale.

Aéroport : Cette année encore, on éponge un déficit qui dépasse le million. A chaque fois que nous intervenons pour avoir des réponses sur la future stratégie pour rendre viable cette infrastructure, on nous répond qu'il faut attendre une présentation qui viendra pour cette nouvelle stratégie. Cela fait 4 ans que nous siégeons dans ce parlement et je me demande si nous aurons droit à cette présentation avant la fin de la législature. Inutile de rappeler que l'aéroport de Lugano a démontré, une fois de plus, que les risques de faillite pour les aéroports de petite taille sont trop importants et que ces aéroports coûtent chers, beaucoup trop chers, dans la grande majorité des cas, aux collectivités locales. Si la question des emplois de l'aéroport nous préoccupe, nous appelons de nos vœux à ce qu'un réel débat

puisse avoir lieu au sujet de cet aéroport dans ce parlement et qu'une consultation de la population soit enfin mise sur pied. Que veut-on faire de cet aéroport ? A-t-on encore le temps d'attendre des différents comités de pilotage qu'ils rendent des décisions qui ne viennent pas ? Le statu quo quant à cette structure qui dure depuis plusieurs années nous semble tout simplement incompréhensible et difficilement justifiable. Nous avons l'impression que nous payons tous au prix fort la seule possibilité de voir se poser des jets privés et des avions de plaisance sur cette piste puisque les vols commerciaux semblent de plus en plus indéfendables en ces temps de crise sanitaire et que l'on voit même que Swiss doit se tourner vers des vols cargo, actuellement à l'aéroport de Genève notamment, et n'attend un vrai retour au trafic de passagers en 2022 et 2023 seulement. Alors que dire de l'avenir du trafic de passagers à Sion ? J'espère que nous aurons le courage d'ouvrir un vrai débat sur cette infrastructure et de nous poser toutes ces questions dans un prochain plénum. Pour ma part et à titre personnel, je me permettrai symboliquement de refuser les comptes de cette année car j'estime qu'il n'est plus du ressort de notre collectivité de payer ce déficit récurrent chaque année.

J'aurais juste voulu une précision au niveau du dicastère sur la sécurité publique par rapport à la nouvelle PRVC, notamment sur cette phrase dans les réponses à la CEU. On dit que "le produit des amendes est comptabilisé comme un revenu par la PRVC". La Ville de Sion bénéficie donc de l'augmentation du revenu des amendes. Puisque cela induit une diminution de l'excédent de charges, selon la clé de répartition fixée par les statuts, à savoir au prorata de la population, 66 % des amendes reviendrait à la Ville de Sion. Ma question est : "Est-ce que maintenant cet argent est bloqué quelque part pour la PRVC et du coup quand on paie des amendes cet argent est réinvesti dans, par exemple, des véhicules pour la sécurité publique ?"

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Je vais m'arrêter sur 2 aspects : Le premier, sur la mobilité douce et le deuxième, sur l'aéroport. Par rapport à la mobilité douce il a été dit : "on regrette qu'il n'y a pas assez d'investissements pour la mobilité cyclable". Si on se réfère à la page 227 et 228 des comptes, on voit qu'il y a peu d'investissement à ce sujet. Par contre, il y a 200'000 francs pour la liaison Plaine/Montagne. Fort de ces constats, notre groupe regrette un manque de volonté d'investir dans la mobilité cyclable, compte tenu de la stratégie vélo. Nous avons l'impression qu'on débloque de grands montants pour les études et que nous sommes plus frileux pour des réalisations concrètes.

L'autre aspect qui nous préoccupe, c'est l'aéroport. Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit par plusieurs d'entre vous. Par contre, il y a eu un audit qui a été demandé par le Conseil d'État par rapport aux aspects financiers et de gouvernance de l'aéroport. Nous aimerions savoir quand les résultats vont être portés à notre connaissance et avoir des réponses assez concrètes sur le partenariat public-privé. On a l'impression que c'est un peu une arlésienne. On aimerait savoir quand cela va être effectif.

Juillerat Olivier, Conseiller général, PLR. Au nom du groupe PLR, je remercie le Conseil municipal pour son excellent travail. Les comptes 2019 de la ville sont bons. Ils enregistrent un excédent de revenus de 910'000 francs, soit un peu plus que prévu initialement. Les investissements sont autofinancés à 97%, ce qui donne une note de 4 sur 5 selon l'indicateur financier de l'État du Valais. Le plan communal d'utilisation rationnelle de l'énergie a pu être alimenté à hauteur de presque 700'000 francs, ce qui permettra de financer différentes subventions allouées aux privés ces prochaines années et bonnes nouvelles aussi du côté des dividendes encaissés de Energie Sion Région SA, il est supérieur de 2'200'000 francs au budget.

Même si la Ville a vu ses recettes fiscales baisser de 760'000 francs pour les personnes physiques et de 2 millions pour les personnes morales sur un total de 122 millions, des recettes supplémentaires sur l'impôt foncier ont pu être encaissées. Signe de stabilisation : l'augmentation des coûts des différents régimes sociaux marque le pas pour l'exercice 2019. Quant à l'endettement net, il reste faible à 2'353 francs par habitant, équivalent à la note maximale de 5. La Ville de Sion obtient 22 points sur 25.

A la lumière de ces éléments qui montrent une bonne santé financière de la ville, le groupe PLR approuvera les comptes. Toutefois, en gardant tout proche que la commune sédunoise, comme de nombreuses autres communes, s'attend à une diminution importante des recettes fiscales (RFFA, s'ajoute à cela la crise du COVID). Reste à savoir plus précisément de quelle manière la ville sera impactée. 10 % ou 20 % ? Il est encore un peu trop tôt pour le dire.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Je vais revenir sur le dicastère no 6 Travaux publics et environnement puisque nous présenterons les conclusions après.

Nous avons relevé avec intérêt les réponses données à la commission socio-culturelle concernant les futurs investissements nécessaires pour nos stations d'épuration. L'AdG a surtout voulu évaluer l'impact qu'auront les nouvelles exigences pour le traitement des eaux et des micropolluants. Si on fait des efforts considérables depuis des années par ces travaux PGEE (plan général d'évacuation des eaux), nous dépensons environ 1 mio par an depuis 2012. Il est vrai que nous pouvons nous considérer comme bon élève au niveau cantonal dans la qualité du traitement des eaux usées. Néanmoins, il reste que dans ce domaine, des investissements importants sont à prévoir. Pour la step de Châteauneuf, le traitement des micropolluants devra être conforme pour 2040. Il y a aussi le traitement de l'azote qui doit être amélioré. Pour ces futurs travaux, une estimation de 25 mios de francs est avancée. On nous fait part du fait qu'il y aurait des subventions qui pourraient ramener ces coûts à 14 mios, mais la pré-étude devrait démarrer en 2023. Par contre, la step de Chandoline nous préoccupe. La phase des projets de traitement biologique et de l'azote doit commencer d'ici la fin de cette année et le coût total est estimé à 27 mios de francs.

Les prévisions pour ces projets qui sont d'une réelle envergure ne semblent pas être énumérées dans le plan financier. Nous invitons donc la Municipalité à éclaircir les besoins futurs en investissements dans ce domaine dans la prochaine planification financière.

Je veux aussi faire un bref commentaire pour les pistes cyclables qui nous préoccupent aussi. Les investissements à hauteur de 200'000 francs n'ont pas été épuisés. Comme le fait remarquer la commission socio-culturelle dans son rapport, il est regrettable que le développement du réseau des pistes cyclables sécurisé ne soit pas accéléré. SION prend du retard dans ce domaine par rapport aux autres villes suisses. Plus importants encore, il s'agit d'assurer la sécurité de nos citoyens et citoyennes adeptes du vélo. Nous invitons donc la Municipalité à mettre les bouchées doubles en 2020 et activer le développement de ces voies cyclables.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. La discussion générale est ouverte. Je passerai la parole à la Municipalité après vos interventions. Monsieur le conseiller Raphaël Zuchuat.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC s'est penché avec attention sur les comptes de notre commune. Un travail fastidieux qui demande beaucoup d'attention. Imaginez : calculer les investissements, additionner les crédits supplémentaires, évaluer la marge d'autofinancement, comparer le tout avec les chiffres de l'année précédente, etc. Tout à coup au matin du 5 juin soulagement, j'apprends par le biais du Nouvelliste que Monsieur le Président Varone et son chef de service des finances, Monsieur Dondainaz, se veulent rassurants et que les comptes 2019 sont meilleurs que prévus, que notre situation patrimoniale est excellente et que nous avons un excédent de revenus de 910'000 francs.

Chers collègues du Conseil général, que dire de plus, si ce n'est que notre groupe valide avec plaisir ce soir les comptes 2019. Merci au Nouvelliste, aux chefs de service, aux employés communaux et surtout merci pour votre écoute.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. L'AdG peut également conclure que les comptes sont bons. Nous constatons une bonne maîtrise des coûts et nous pouvons féliciter la Municipalité et les services pour leur gestion judicieuse. Le bénéfice est supérieur à celui attendu, un excédent de presque 1 mio. Les bons résultats sont dus à deux facteurs exogènes que vous avez déjà entendus : les dividendes de l'ESR et le bénéfice supplémentaire sur l'achat/vente de l'électricité. Ceci a permis de pallier un autre facteur inattendu : les recettes fiscales inférieures au budget de 2,2 mios. Ainsi, le degré d'autofinancement est excellent, même parfait selon le rapport de la Cogest. Ce degré d'autofinancement par rapport à nos investissements de 97% peut nous réjouir mais il faut aussi constater le résultat de nos investissements nets : ils ont baissé. Ils sont en dessous du budget de 730'000 francs.

Ils sont même historiquement bas ! Le plus bas depuis 2014. Pour l'AdG c'est plutôt préoccupant. Avec la croissance démographique et l'augmentation des revenus fiscaux, nous devrions investir plus pour maintenir la qualité de nos prestations et infrastructures. La priorité pour nous n'est pas d'atteindre l'équilibre parfait de 100% de degré d'autofinancement, mais d'assurer le bon fonctionnement de nos services, la qualité de vie et la santé de la population et la vitalité de notre économie, cette économie qui nous apportera en retour le plein-emploi et les revenus fiscaux dont nous avons besoin.

Nous relevons aussi que les intérêts sur la dette sont historiquement bas. Pour 2019, les intérêts sur la dette sont à 1,3%. En 2008, ce taux était de 3,4 %. Nous payons en intérêts environ la moitié de ce que l'on payait en 2008. Pourtant, la dette consolidée a augmenté de 150%, comparé à cette même année 2008. De plus, le bilan ne s'en porte pas plus mal. Nous avons toujours un endettement faible, notation 5, et un très bon taux du volume de la dette brute, également notation 5. C'est pourquoi, nous ne partageons pas cette préoccupation un peu excessive autour du taux de financement. Nous pensons plutôt qu'il est temps d'investir. Nos 3 commissions ont raison de citer les inquiétudes quant à l'évolution future des comptes. Elles évoquent l'impact de la RFFA, ainsi que ceux de la crise sanitaire. Dans tous les secteurs, les impacts économiques de cette pandémie sont attendus. COF et SECO font des estimations de recul de - 5% pour le PIB. Même si nous ne sommes pas encore en mesure d'évaluer l'étendue, il est fort à parier que nos ressources fiscales en seront durement affectées. C'est toute notre structure socio-économique qui en ressortira affaiblie. Il faut lui donner les moyens de rebondir et nous pouvons nous permettre d'emprunter pour le faire. Le moment est propice. C'est pourquoi, nous estimons qu'il est important dès maintenant de redonner confiance en l'avenir et de contrer les impacts de la crise Coronavirus. Il faut agir pour préserver les emplois et nos entreprises de proximité, tout en apportant une aide directe aux personnes précarisées. C'est ainsi que nous pourrions nous donner les moyens d'entretenir toutes les aides qui garantissent la cohésion sociale et maintenir toutes les prestations qui font le "bien vivre ensemble" de notre commune. Nous aurons prochainement l'occasion d'examiner les propositions concrètes dans la présentation des résolutions qui vont suivre.

Je relèverai encore juste un point : c'est le défi démographique. Le rapport de la commission environnement et urbanisme s'est penchée sur cette question : l'accroissement de la population du 4ème âge, ce qui entraîne une augmentation régulière des charges en EMS. Des stratégies se dessinent pour contrer cette progression, renforcer les soins et le maintien à domicile, la prévention, l'offre en logements avec encadrement, l'intégration de nos aînés, etc. L'essentiel est de tout mettre en œuvre pour retarder ou éviter l'entrée en EMS de nos seniors. Nous pouvons féliciter le Conseil municipal d'avoir déjà mis en place une commission des aînés et d'avoir lancé une enquête auprès de la population des 65 ans et plus. L'AdG appelle de ses vœux le développement d'une politique proactive dans ce domaine en coordination avec la vision cantonale. En conclusion, je vous dirai que la majorité du groupe AdG accepte les comptes 2019 et je vous remercie de votre attention.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC accepte les comptes 2019. Les résultats sont en effet satisfaisants tant du point de vue de l'autofinancement que de l'évolution des charges et des revenus. Nous constatons que les impôts, dont la perception est inférieure à celle attendue, et l'étalement sur 3 périodes de la vente de l'ancienne voirie sont compensés par une entrée extraordinaire de l'achat/vente d'énergie et via les dividendes versés par ESR, revenus sur lesquels la commune ne pourra pas compter pour les exercices suivants.

Quant au sujet d'inquiétude, comme mentionné dans les différents rapports et dans les précédentes interventions de notre groupe, on retrouve les conséquences de la réforme fiscale, l'évolution des coûts du social, les charges de centralité, la participation aux charges des hautes écoles. Une mention particulière concernant les ambulances, un service que nous n'aimerions pas voir disparaître mais qu'à juste titre, nous exigeons de pouvoir autofinancer. La mauvaise volonté et les attermoissements du service de la santé publique de l'État du Valais dans le calcul du coût normatif nous agacent fortement.

Comme signifié au début de l'intervention, le groupe UDC accepte les comptes 2019 et remercie la Municipalité et les services pour leur travail ainsi que pour la communication qu'ils font auprès de la population.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Bon nombre de conseillers présents dans cette salle souhaite que les comptes de notre commune parviennent à l'équilibre, voire dégagent un léger bénéfice. C'est le cas depuis bientôt 10 ans et cette année encore. Les solutions pour atteindre cet objectif divergent d'un parti à l'autre. Elles sont rappelées régulièrement lors des pléniums consacrés à l'approbation des comptes. Certains lancent des appels répétés à la gestion rigoureuse des deniers publics sans véritablement préciser la manière d'y parvenir. D'autres demandent de fixer le degré d'autofinancement à 100% en visant la maîtrise des charges mais aussi en limitant les investissements. Jusqu'à ce jour, nos autorités se sont efforcées de répondre à ces demandes dans la mesure du possible. Ils y sont parvenus, une fois encore, dans le cas des comptes 2019. On ne peut que s'en réjouir.

En ce qui concerne les faiblesses de ces comptes, les Verts tiennent à relever une fois de plus le déficit important que provoque l'entretien de l'aéroport et l'amélioration de ses équipements. Malgré les difficultés qui s'accumulent au niveau de ce type d'infrastructure, en particulier pour celles de Lugano et de Berne, notre cité continue de consacrer des sommes non négligeables à son développement, comme il a déjà été précisé ce soir. La période de confinement qui a paralysé l'aviation d'affaires ne va pas contribuer à l'équilibre des futurs budgets qui lui seront consacrés.

Sur un autre plan, les charges de centralité n'ont toujours pas diminué. Elles vont certainement peser un peu plus encore sur les finances communales avec la construction du nouveau collège. Quelle marge de manœuvre possède ou s'accorde notre commune pour atténuer ces charges ? Annoncé hier par Monsieur le Président, Les Verts attendent avec une certaine impatience le bilan provisoire des négociations qui sont actuellement en cours avec le Conseil d'État. Il serait bon d'ailleurs que le Conseil général soit informé plus régulièrement sur les concessions obtenues et l'évolution de ce dossier.

On ne peut aborder les comptes 2019 sans penser à l'avenir. Plusieurs charges menacent l'équilibre de nos finances. Même si c'est de manière progressive, même si un éventuel référendum peut modifier la situation, la RFFA va de toute façon influencer les décisions budgétaires futures et pas forcément de manière positive. Il serait bon, s'ils existent, d'informer le Conseil général sur les différents scénarios envisagés par nos autorités pour pallier les effets de cette baisse de revenus fiscaux. Jusqu'au début de cette année 2020, on pouvait penser que la RFFA serait le seul objet susceptible de créer un réel problème pour nos finances. Or, la pandémie provoquée par le COVID 19 est venue modifier les règles du jeu. Le confinement, auquel la population a été soumise, s'il s'est avéré salutaire au niveau de la santé n'en a pas moins péjoré profondément la marche de notre économie. Les prévisions sont plutôt pessimistes à ce niveau. Dès lors, que va-t-il se passer ? Nos autorités n'ont pas le choix. Les efforts consentis pour venir en aide à la fois aux commerçants et aux entreprises communales pour éviter un trop grand nombre de faillites, mais également l'aide apportée aux associations humanitaires vont peser sur le futur de nos finances.

Comment vont être financées ces nouvelles formes de charges favorisant un retour à la normale, tant pour l'économie locale que pour les personnes dont le statut s'est précarisé ? Peut-on à partir de la situation actuelle, comme il a été demandé dans le cadre des comptes 2018 par exemple, de renforcer la maîtrise des charges et de conserver les exercices annuels équilibrés ? Pour faire face à l'augmentation de besoins financiers qu'exige la situation particulière que nous vivons, les solutions ne sont pas nombreuses. Il s'agira soit d'augmenter les impôts, ce qui risque de fragiliser encore un peu plus les personnes qui ont été frappées de plein fouet par la situation économique, soit de passer par l'emprunt en assumant une augmentation de la dette communale. Même si l'endettement peut paraître tabou pour certains partis, il semble que pour quelques temps nos autorités devront forcément y recourir. Ce n'est vraiment pas le moment d'envisager un frein particulier aux dépenses. Les avis ont évolué à ce sujet. Les milieux économiques, après avoir combattu avec force les dettes étatiques, admettent qu'aujourd'hui l'on peut, sans prendre de risques exagérés, augmenter à la fois la dette de la confédération, celle des cantons et celle des communes. Face à une situation exceptionnelle, les organes politiques ont accepté en quelque sorte de sociabiliser les dettes. Qu'en sera-t-il à l'avenir lorsque la situation économique sera à nouveau stabilisée ? Certains milieux politiques et proches de l'économie vont-ils, une fois de plus, viser non seulement l'équilibre mais également une baisse des budgets et s'attaquer et mettre ainsi en péril à la fois la qualité de la formation des services de la santé et des services sociaux, en résumé les structures de notre commune ?

Je terminerai cette intervention en remerciant au nom de mon groupe, les autorités et les différents services pour l'excellente tenue des comptes 2019. Je précise que Les Verts les accepteront.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole, je passe la parole à la Municipalité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux. A mon tour de vous saluer très cordialement. Je vous remercie pour tout le travail qui a été réalisé par les différents commissaires, par les différents membres de ce plénum sur les comptes 2019.

Je crois que vos conclusions sont relativement claires. Il y a quelques éléments qui ont été évoqués. Je vais vous apporter quelques éléments de réponse.

Concernant la PRVC : historiquement, ce service était intégralement pris en charge par la ville. Les amendes venaient également dans ce dicastère. Aujourd'hui, les amendes sont encaissées par la PRVC. Elles diminuent l'excédent de charges qui est à répartir entre les villes de Sion et de Sierre en fonction du nombre d'habitants. Le mécanisme reste le même et c'est pour cela que l'on arrive à une neutralité des coûts de la charge pour la ville de Sion ou la ville de Sierre avec l'ancien système et le système de la PRVC.

Concernant l'aéroport : on vous fera une présentation. Je vous rappelle que le Conseil municipal a souhaité que cet aéroport soit un outil de développement économique et touristique. Par contre, cela doit être une infrastructure cantonale et nous attendons la révision de la loi sur les transports qui sera faite par le Grand Conseil avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2022 pour pouvoir mettre en place cette nouvelle structure. Je pense que Monsieur le vice-président, qui est en charge de ce dicastère, pourra vous apporter quelques informations lors d'un prochain plénum.

Concernant les pistes cyclables : je crois que vous avez eu la présentation du plan vélo. Vous savez que la volonté du Conseil municipal est d'essayer d'augmenter le nombre. Cela se fait au travers des différents travaux d'aménagement de voirie que nous avons sur le territoire sédunois. Aujourd'hui, nous sommes dans la volonté de pouvoir réaliser ce plan vélo qui est un plan ambitieux et qui vous a été présenté.

Concernant les steps: vous vous rappelez que ces steps sont gérées par des associations de communes. Ce n'est pas la Ville de Sion, elle seule, qui gère ces différentes steps. Elles sont alimentées par des comptes autofinancés. C'est pour cela que ce ne sont pas forcément des investissements qui impactent le compte de fonctionnement de la ville.

Concernant la communication : je ne suis pas sûr d'avoir compris l'intervention du collègue Zuchuat. Je ne sais pas si c'est du premier ou du second degré par rapport à notre intervention dans le Nouvelliste. Je vous rappelle que le Conseil municipal, contrairement peut-être à d'autres villes, a toujours pris le parti de ne pas faire de communications avant que vous commenciez à travailler et que les rapports des commissions soient rendus. C'est pour cela que nous l'avons fait le 5 juin dernier alors que toutes nos autres consœurs des villes romandes faisaient une communication un peu plus anticipée.

Concernant le budget 2021 : nous sommes au travail avec le Conseil municipal. Je vous l'avais aussi annoncé, au vu des impacts, notamment fiscaux, de la réforme fiscale des entreprises, le Conseil municipal travaille sur une analyse de ces charges. Quelles prestations souhaitons-nous maintenir ? Pouvons-nous les faire différemment ? Y a-t-il une possibilité d'augmenter les recettes ? Il y a un gros travail qui a été fait par les différents dicastères et qui sera consolidé au cours de l'été par le Conseil municipal, qui fera des choix politiques et qui les soumettra dans le cadre du budget. Voilà les commentaires que je voulais faire et je saisis l'occasion pour remercier nos différents chefs de service, saluer Monsieur Bastien Forré, de la fiduciaire BDO, qui est notre organe de contrôle et qui pourrait le cas échéant intervenir ce soir.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, je vous demande de vous exprimer sur les comptes et crédits supplémentaires 2019 de la Municipalité de Sion. Les conseillères et conseillers qui les approuvent appuient sur la touche verte ou se lèvent, avis contraire touche rouge ou restent assis, abstention touche blanche ou lèvent la main. Le vote est lancé.

Les comptes et crédits supplémentaires 2019 de la commune de Sion sont **approuvés par 55 oui, 1 non et 0 abstention.**

II- Examen et vote du message de la Municipalité concernant "L'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre administratif et municipal dans le bâtiment de l'ancien hôpital des Bourgeois, rue de la Dixence 10, à Sion".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous avons reçu ce message du Conseil municipal daté du 2 avril 2020 pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse aux 3 commissions.

Monsieur Charles-André Rey, vous avez la parole jusqu'au vote de l'entrée en matière.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rapport de la commission de gestion concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du centre administratif, rue de la Dixence 10 à Sion selon le message du Conseil municipal du 2 avril 2020. La commission de gestion a examiné le message du Conseil municipal relatif à l'objet cité en marge. Elle s'est réunie par visioconférence et pour une visite à 5 reprises, les 6, 14, 18 et 28 mai, ainsi que le 2 juin 2020. Le 6 mai 2020, en présence des membres de la CEU et de la CSC, Madame Carole Schmid, Monsieur Philippe Varone et Monsieur Jean-Paul Chabbey nous ont présenté ce dossier et ont répondu à nos questions. Le 14 mai 2020, la commission de gestion a été accueillie par Madame Carole Schmid, Conseillère communale, Monsieur Jean-Paul Chabbey, chef de service, Messieurs Bernard Moix et Grégoire Wenger, architectes au bâtiment de l'ancien hôpital pour une visite des lieux par petits groupes de 4 conformément aux normes sanitaires en vigueur.

La commission a pris connaissance des documents et a approuvé l'entrée en matière par 15 oui, 0 abstention et 0 non.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a été chargée de l'examen de ce crédit d'engagement. Elle remercie le service de l'édilité et particulièrement Madame la Conseillère communale Carole Schmid ainsi que Monsieur Chabbey, tant pour les explications données lors de la visite sur site du bâtiment que pour les réponses fournies aux questions de la commission.

La commission s'est réunie à 4 reprises pour examiner cette demande.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière : la commission a accepté l'entrée en matière par 10 oui et une abstention.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. La commission sociale et culturelle, ci-après la CSC, a participé à une visioconférence de présentation du projet le 6 mai 2020 en présence de Madame Carole Schmid, Monsieur Jean-Paul Chabbey et Monsieur Philippe Varone. La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour leur présentation, les explications claires et les informations intéressantes fournies. La CSC s'est réunie également en visioconférence le 19 mai 2020 pour l'analyse du message du Conseil municipal au conseil général concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre administratif et municipal dans le bâtiment de l'ancien hôpital des Bourgeois, rue de la Dixence 10 à Sion.

Entrée en matière et vote d'entrée en matière : la CSC, à l'unanimité de ses 11 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière du message du Conseil municipal.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de prise de parole. Nous passons au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent cette entrée en matière s'expriment en appuyant sur le bouton vert ou en se levant, avis contraire rouge ou en restant assis, abstention blanc ou en levant la main. Le vote est lancé.

Par 54 oui, 0 abstention, 0 non, l'entrée en matière est acceptée.

Monsieur Charles-André Rey, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Présentation : lors de la présentation et de la visite, la Cogest a constaté l'état du bâtiment qui n'était que partiellement utilisé depuis de très nombreuses années. Les locaux, qui abritaient en son temps le conservatoire et la pouponnière valaisanne, accueillent actuellement l'Espace Création, l'EJMA, Vélocité Valais, Physeos SA, etc. Les investissements effectués sur ce bâtiment lors des 15 dernières années se sont montés à 5'091'000 francs. Lors des premières discussions, diverses questions ont été posées à la Municipalité. Vous en avez pu prendre connaissance, je ne vous en fais pas lecture.

Discussion : la commission relève les points suivants : selon l'analyse des coûts imputés au devis général et à la projection pour un bâtiment construit à neuf, (documents annexés au présent rapport), la commission constate que la construction d'un bâtiment neuf reviendrait plus ou moins au même coût que la rénovation prévue. La seule différence notable interviendrait sur les économies d'énergie permises par une nouvelle construction aux normes Minergie par rapport à un ancien bâtiment. Certains membres de la commission regrettent qu'il n'y ait pas un plan B présenté au Conseil général (construction d'un bâtiment neuf et autres affectations de l'ancien hôpital). Pour faciliter son analyse, la commission aurait apprécié disposer d'une projection de l'évolution des charges de l'ensemble des bâtiments actuels vers celle d'un site unique. Un effet positif sur les charges aurait renforcé le bien-fondé du regroupement.

La commission se réjouit du déplacement de presque tous les services de la ville sur un même site. Avec un guichet unique, le citoyen sera gagnant. L'emplacement, proche de la ville du 21^{ème} siècle, très proche du centre-ville et de toutes les commodités (parkings, transports publics, etc.), correspond aux besoins des citoyens.

Déplacer l'entrée principale à l'ouest par une construction en transparence et contemporaine permettra un accès facilité au public et dynamisera un quartier en mutation. Une majorité de la commission estime que c'est le bon moment car cela permettrait de donner du travail aux entreprises et de participer à la relance de l'économie locale, malgré l'obligation de traiter cet objet selon les marchés publics. La commission salue l'étude qui a été faite pour sonder les besoins de la ville avec une évaluation jusqu'en 2035. La commission s'inquiète pour le déplacement des locataires actuels. La ville confirme que les discussions sont en cours avec ceux-ci pour minimiser l'impact d'un déménagement. La commission espère que le crédit d'engagement n'est pas sous-estimé du fait de l'âge du bâtiment. En cas d'imprévus dépassant le crédit d'engagement, elle souhaite en être informée immédiatement. Elle restera attentive à l'avancement de ces travaux. Le déménagement des services sur un seul site permettrait à la ville une économie de plus de 140'000 francs sur les loyers payés actuellement. Ce bâtiment fait partie du patrimoine de la ville. Quel Sédunois ne le connaît pas ? Cette rénovation le remettrait en valeur durablement. En outre, les contraintes liées à sa protection comme biens culturels au niveau cantonal compromettent fortement toute utilisation hors de l'administration communale ainsi qu'une éventuelle session. Ce bâtiment est sous-utilisé depuis 2011. Si rien n'est fait rapidement, il va continuer à se dégrader et coûtera encore plus à terme.

Une partie importante du financement de cette rénovation pourrait être couverte par la vente d'immeubles appartenant la ville. Des contacts ont déjà été établis avec de potentiels acquéreurs. Étant donné le classement de ce bâtiment, des subventions pourraient être perçues pour cette rénovation.

Vote : la commission de gestion recommande au Conseil général d'accepter la demande d'un crédit d'engagement de 25'190'000 francs pour la réalisation d'un centre administratif et municipal dans le bâtiment de l'ancien hôpital des Bourgeois, rue de la Dixence 10 à Sion. Cette décision a été prise par 12 oui, 1 non et 2 abstentions.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU s'est posé quelques questions. Elle relève notamment que la commune est déjà propriétaire du fond et, dès lors, c'est une réelle économie pour un tel projet. Entretenir son patrimoine coûte de l'argent. La question qui s'est posée est : "dans un bâtiment d'une telle valeur, la ville aurait-elle tout intérêt à le garder et à le valoriser pour elle-même ou ne devrait-elle pas le céder à la Bourgeoisie pour qu'elle le valorise ?". In fine, quel est le rôle de la ville dans la valorisation du patrimoine et à contrario celui de la Bourgeoisie ? La ville a toutefois tout intérêt à contrôler sa réaffectation et son opportunité de faire quelque chose de ce bâtiment excellemment bien centré. Son emplacement est judicieux du point de vue de la mobilité, mais écologiquement, ce bâtiment reste difficile à mettre aux normes énergétiques actuelles.

Un centre administratif : la commission salue l'idée du regroupement des services de la ville tant pour la visibilité pour les citoyens, son efficacité, son économie pour les déplacements tout à l'interne que pour les citoyens. La CEU s'interroge sur l'extension possible et nécessaire à moyen terme, certainement de l'administration (nombre d'habitants, fusions de communes et aux autres). Ceux-ci restent un point noir dans le projet soumis car il ne permettra aucun agrandissement possible. Un projet, une bonne idée était égale à la meilleure solution. La commission est consciente de la nécessité de revaloriser ce bâtiment patrimonial. Le projet présenté est d'ailleurs excellent. La commission relève également la volonté de la ville de regrouper une grande partie de son administration, notamment afin d'avoir des économies d'échelle et une meilleure visibilité pour les citoyens. Toutefois, la CEU s'interroge réellement sur le couple "bâtiment rénové – centre administratif". Est-ce le bon lieu, est-ce le bon bâtiment, est-ce qu'une variante avec un centre neuf et fonctionnel ne serait-il pas plus judicieux ?

Investissements : la commission s'interroge sur le gros investissement à consentir durant cette période plus qu'incertaine pour les finances et l'ensemble des institutions publiques et notamment la Ville de Sion. De plus, cet investissement n'est qu'une toute petite partie d'investissement prévu et proposé notamment dans la dernière version de la planification financière.

La commission demande que tout soit mis en œuvre pour que les entreprises locales, voire régionales, puissent participer de manière conséquente aux travaux de rénovation et de développement de ce nouveau centre administratif. Il est, en effet, impératif que si la commune souhaite faire une politique économique anticyclique, elle puisse avoir une réelle retombée sur les entreprises et les emplois locaux.

En conclusion, la commission a accepté le projet de crédit d'engagement pour le développement d'un centre administratif dans le bâtiment de l'ancien hôpital par 6 oui, 3 refus et 2 abstentions.

Amos Jérôme, Conseiller général, UDC. Conclusion et vote final : après avoir analysé avec attention le message de la Municipalité, la CSC a relevé les qualités du projet : utilisation du bâti et mise en valeur du patrimoine historique, situation parfaite entre la vieille ville et la ville du futur, proximité des parkings, rationalité et logique du rassemblement des services administratifs dans un même lieu commun qui permettra de nombreuses synergies. Cependant, lors des débats au sens de la CSC, plusieurs interrogations importantes sont apparues : coût réel de cette rénovation, opportunité du moment de lancer un tel projet au vu du COVID 19 et de l'entrée en vigueur de la RFFA et efficacité énergétique du bâtiment.

D'autres questions, d'ordre administratif ou architectural, ont également été soulevées : séparation du service de la culture et de son chef, prise en compte du développement prévisible du télétravail, qualité visuelle de la nouvelle extension à l'ouest et accès au patio de la cour intérieure du bâtiment.

Au vu de ce qui précède, la qualité du projet l'a emporté lors du vote de la CSC. La CSC recommande au Conseil général, par 6 voix pour, 5 contre et 0 abstention, d'accepter l'octroi du crédit d'engagement.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC s'est penché avec intérêt sur ce projet de rénovation de l'ancien hôpital. Nous y trouvons de nombreux avantages qui sont d'ailleurs largement commentés par les rapports de commission. Citons ici l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la création d'un guichet unique, la possibilité d'échanges entre services (et donc une amélioration des synergies), l'occupation du volume, l'amélioration du coût énergétique après rénovation (quoique inférieure à un projet Minergie), l'économie en matière de loyer, la préservation et la valorisation patrimoniale, la proximité du centre-ville, la séparation fonctionnelle de la Municipalité et de la Bourgeoisie, la labellisation d'immeubles pour obtenir des moyens de financement ainsi que l'utilisation complète d'un bâtiment dont la vente est difficile.

Nous émettons les remarques et questions suivantes : un comparatif des coûts d'entretien par rapport aux coûts après rénovation eut été bienvenu. Les investissements de la ville, importants pour l'économie locale, doivent être réalisés mais au prix d'une priorisation des réalisations de la ville qui se doit de répondre à des besoins concrets de citoyens en sacrifiant les projets plus cosmétiques et dispendieux. La Municipalité doit veiller à favoriser le tissu économique local en multipliant avec doigté les lots et les coefficients en matière d'attribution des marchés publics. Enfin, le groupe UDC souhaite connaître les besoins et la vision de la direction des écoles quant à la cohabitation de la cour de récréation avec l'entrée du bâtiment, ainsi que des abords et passages du centre scolaire qui sont nombreux avec les trajets du personnel et des visiteurs.

Le groupe UDC accepte le crédit d'engagement présenté.

Paladini Chantal, Conseillère générale, PLR. Concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre administratif et municipal dans le bâtiment historique de l'ancien hôpital des Bourgeois à la rue de la Dixence 10, je me permets de vous rappeler ici les éléments importants suivants : premièrement, ce projet permet de regrouper sous le même toit, de manière efficiente, différents services de la ville et de créer des synergies internes à l'administration. Deuxièmement, il propose d'offrir un vrai guichet citoyen, accessible à la population au cœur de la ville. Troisièmement, il permet de diminuer les frais d'exploitation par une utilisation rationnelle des bâtiments et une économie annuelle de loyer de l'ordre de 130'000 francs est prévue. Les locaux qui seront libérés à l'Espace Remparts 6 permettront à terme d'y accueillir la curatelle, l'intégration et le juge de commune qui occupe actuellement des bureaux loués auprès de tiers.

Quatrièmement : il permet de valoriser un patrimoine historique remarquable à un endroit stratégique de la ville, un patrimoine qui appartient à la Ville de Sion. A ce titre, sachiez-vous que l'ancien hôpital des Bourgeois de la ville, construit au 18ème siècle, comprenait à cette époque la pharmacie de la Ville de Sion, une fabrique de draps et une teinturerie et qu'on y vendait des couvertures, du drap et d'autres articles de laine et de lin ? Et qu'à tout cela, l'hôpital ajoutait la vente des produits de ses vignes. C'est ce que l'on apprend en lisant les annales valaisannes. On voit qu'il s'agissait non seulement d'un hôpital mais que déjà de nombreuses synergies existaient dans ce vaste bâtiment situé au cœur de la ville.

Cinquièmement : ce projet permettra d'être financé à environ 70% par la valorisation de certains objets du patrimoine de la ville. Des développements autour de cette rénovation et des études techniques sont possibles. Les ingénieurs se sont intéressés déjà depuis de nombreuses années à cet immeuble. D'autre part, le solde sera amorti sur une durée de 50 ans selon les normes applicables aux comptes des municipalités. Sixièmement : ce projet permet de réaliser un investissement comparable à une construction neuve dans ce quartier stratégique du Sacré-Coeur. Le groupe PLR est d'avis qu'en cette période de sortie de crise sanitaire majeure et au-delà des appréciations variées sur les conséquences économiques de la crise du COVID 19, il est du devoir de notre collectivité de maintenir son niveau d'investissements comme élément de confiance et anticyclique. Pour le PLR, c'est le bon moment pour donner du travail aux entreprises locales et aider à la reprise économique. D'autre part, ce projet est d'excellente qualité. Cela a été relevé à de nombreuses reprises et il serait difficile de trouver une autre alternative pour un potentiel acheteur.

Pour toutes les raisons évoquées, le groupe PLR recommande à l'assemblée d'accepter le projet.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La rénovation d'un bâtiment inscrit au patrimoine est très réglementée et de ce fait très coûteuse. Entretien, rénovation, assainissement, le parcours est ardu. Il n'est pas facile de tenir compte de la fonctionnalité, de l'efficacité énergétique et de l'esthétique d'une bâtisse du 18ème siècle tout en conservant sa substance historique et en respectant un certain budget. Mais au-delà des aspects financiers, c'est une exigence de la confédération et du canton que de préserver la valeur culturelle de ce bâtiment, sa valeur historique et son esthétique particulière. Qui d'autre qu'une entité publique pourrait envisager l'acquisition et supporter la rénovation d'un tel bâtiment.

Le choix de la commune de s'atteler à cette tâche et l'idée d'en faire un bâtiment communal rassemblant les services de la ville est plutôt plus que louable. Le projet présenté respecte l'héritage historique du bâtiment et profite des proportions harmonieuses des pièces. La proposition de hall de réception vient compléter et améliorer de manière élégante et relativement discrète les défauts inhérents au bâtiment, en particulier son entrée étroite et peu pratique avec la chapelle et l'espace d'accueil restreint.

Cette rénovation peut devenir un exemple d'objet classé qui démontre que les exigences de la protection du patrimoine et les efforts d'optimisation énergétique et écologique ne sont pas forcément contradictoires. Notons déjà le projet de liaison au chauffage à distance. Le groupe des Verts espère que d'autres idées, par exemple collecteur ou cellule solaire, permettront d'améliorer l'efficacité énergétique de ce bâtiment.

Enfin, et cela fera sans doute plaisir aux Sédunois, ce bâtiment sous-utilisé, à moitié vide, retrouve enfin une attribution, une fonctionnalité. Depuis 2008, année où le conservatoire cantonal et la pouponnière ont dû libérer les lieux, ont suivi quelques années pendant lesquelles le bâtiment inoccupé s'est inévitablement détérioré. Les travaux qui ont permis de loger Espace Création, puis l'EJMA se sont montés à 5 millions de francs et semble-t-il, à part ascenseur, cuisine, les travaux ont été essentiellement d'ordre esthétique.

Aussi qu'en serait-il si l'ancien hôpital était laissé dans l'état actuel en attendant un éventuel repreneur capable et désireux de le rénover, tout en sachant que les utilisations sont restreintes ? En faire un musée ? Soyons réalistes ! L'attribution de ce bâtiment à une autre fonctionnalité reste difficile, compte tenu notamment des exigences de construction en matière de normes sismiques. En effet, c'est bien à cause des exigences accrues liées à l'aspect parasismique et sécuritaire que le projet de rapatrier le conservatoire et la pouponnière a été refusé en 2015 car trop cher. Le projet était alors estimé à 24 millions sans l'annexe. Une seconde proposition, évaluée à l'époque à 21 millions semblait plus raisonnable; celle de rassembler les différents services communaux sous un même toit. Et nous y voici aujourd'hui. La proposition de la ville est certes coûteuse mais elle répond à une urgence. L'attente ne profitera guère à la vétusté de cette vieille bâtisse.

Afin de diminuer le coût réel de la mise en œuvre de ce nouveau centre administratif, la ville envisage la vente de certains biens immobiliers ainsi que la diminution de charges locatives en relocalisant certains services vers des locaux appartenant à la ville. Cette formule viendrait pondérer le montant investi, montant d'ailleurs qui devrait être amorti sur une cinquantaine d'années. De notre côté, nous espérons que la rénovation de l'ancien conservatoire puisse aussi s'inscrire dans un plan de mobilité afin d'éviter de nouvelles places de parc en surface avec des propositions de solution de parking relais, trottinettes ou vélos électriques en libre-service. Compte tenu de la situation actuelle face à des interrogations économiques évidentes, un tel projet peut paraître hors de propos. Mais, c'est justement le moment pour une entité communale de montrer sa force d'investissement et d'être, dans la mesure du possible, un pourvoyeur de travaux pour les entreprises locales. Pour ces différentes raisons, le groupe des Verts du Conseil général approuve le crédit d'engagement pour la réalisation d'un centre administratif et municipal dans le bâtiment de l'ancien hôpital des Bourgeois.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Au sein de notre groupe, nous avons assez rapidement pensé que le projet conçu par la ville pour la rénovation de l'ancien hôpital était un magnifique projet, voire un somptueux projet qui valait la peine d'être défendu. Un projet qui coûte 25 millions c'est tout autant qu'une infrastructure comme la liaison Plaine/Montagne. Mais vu les points abordés hier pour l'inventaire du patrimoine bâti, nous serions bien incohérents de ne pas féliciter aujourd'hui la ville pour l'immense travail abattu sur ce dossier. Dans les conclusions de la CEU, la question est posée de savoir si un bon projet de rénovation, plus une bonne idée, c'est à-dire celle de réunir les services administratifs au même endroit, correspondent forcément à la meilleure solution. Pour l'AdG, c'est en tout cas le cas. Rassembler les services administratifs nous paraît être une brillante idée afin de faciliter l'accès aux services à la population. Le fait que nous économiserons des loyers en étant propriétaire de nos propres locaux nous a aussi plu dans ce projet. L'emplacement ensuite, l'idée de placer ce nouveau centre administratif à l'extérieur de la vieille ville, entre la gare et la place du Midi, nous a également séduits, tant pour des raisons symboliques avec un certain rapprochement d'un quartier actuellement moins fréquenté qui sera favorablement impacté par ce nouvel emplacement des services. La Ville de Sion, c'est aussi les alentours de la vieille ville et revaloriser notre patrimoine à l'extérieur des limites de la vieille ville est indubitablement un point positif.

Les questions des commissions ont également permis de démontrer qu'un nouveau bâtiment coûterait sensiblement la même chose que la rénovation de cet ancien bâtiment. Eh bien, tant mieux ! Plutôt faire du neuf avec du vieux que de devoir dégager un nouveau terrain pour ce centre administratif d'un côté et de risquer de laisser tomber en ruine l'ancien l'hôpital de l'autre. Nous sommes donc heureux que la Municipalité ait pris ses responsabilités en étant proactive dans ce dossier et en menant les discussions pour trouver la meilleure solution pour ce bâtiment.

Quelques bémols à relever cependant, même si nous soutiendrons ce crédit d'engagement. La première chose est le fait que le message de la ville associe la vente d'autres bâtiments, notamment à Crans-Montana, à ce crédit d'engagement qui nous a semblé quelque peu tiré par les cheveux, puisqu'il me semble que cet argent aurait très bien pu être investi dans d'autres projets ou d'autres dicastères. Finalement, les 5 millions qui ont déjà été dépensés pour la mise en place des projets précédents, notamment pour l'Espace Création, nous chagrinent un peu. Même si certains de ces investissements sont réutilisés dans le futur bâtiment (les ascenseurs, l'accès pour les personnes à mobilité réduite, etc.), il aurait été sans doute bon pour les finances de notre commune que ce projet voit le jour quelques années plutôt déjà, afin d'éviter de rénover, puis de "re-rénover" derrière.

La période pour décider de ce crédit d'engagement nous a beaucoup questionnés au sein de notre groupe. Est-il juste d'investir ces 25 millions dans notre patrimoine maintenant, alors que nous allons au-devant de temps difficiles. Après discussion, nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'il n'y a jamais de bons moments pour investir dans de tels projets. Il faut rappeler que les premières réflexions autour de ce bien patrimonial datent déjà d'une dizaine d'années.

Dans cette réflexion, le projet, tel que présenté, pourra même nous permettre d'économiser des loyers en rassemblant les services dans ce bâtiment rénové. Ainsi, bien qu'il s'agisse d'un investissement conséquent, l'AdG se positionnera donc en faveur du crédit d'engagement pour ce projet de rénovation de l'ancien hôpital, projet que nous jugeons bien réfléchi et nécessaire.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC a longuement discuté et médité sur ce sujet de la rénovation de l'ancien hôpital. La réflexion ne date d'ailleurs pas d'hier, puisqu'en 2011 déjà, un postulat PDC demandait d'étudier le transfert de l'administration dans ce bâtiment historique. 10 ans plus tard, la Municipalité vient avec un projet très intéressant mais qui soulève toutefois un grand nombre de questions. Comme beaucoup de mes collègues, je suis partagé entre raison et sentiment. En tant qu'historien, très intéressé par l'architecture, ce projet a tout pour me séduire. La nouvelle aile prévue à l'ouest pour relier les ailes du bâtiment et servir d'ouverture vers la ville est une magnifique opportunité pour améliorer le lien entre les habitants et les services de notre commune. Tout le quartier s'en trouvera modifié, même s'il faudra encore pour cela repenser les aménagements autour de l'école du Sacré-Coeur.

La plupart des habitants sédunois ont un rapport émotionnel à ce bâtiment où ils sont allés à l'école, ont suivi des cours de musique, où ils ont placé leurs enfants, ou ont commencé une carrière professionnelle. Il y a donc une réelle envie que ces lieux continuent à vivre.

Un autre élément dans ce projet part d'un constat négatif. Ce bâtiment existe, il a eu diverses affectations. Il va continuer à nous coûter très cher et il faut bien l'occuper. Comme il est là et qu'il est classé, on le transforme en bureaux parce qu'on ne peut rien en faire d'autre. Tout le talent des architectes, le gros travail fourni et l'argent investi ne suffiront toutefois pas à faire oublier qu'au niveau des charges d'exploitation, des amortissements, des dépenses énergétiques, ce bâtiment transformé restera insatisfaisant. Autre grand point d'interrogation, celui du calendrier. Les locataires actuels étant là, en tout cas jusqu'en 2022/2023, notre groupe s'est posé la question de la nécessité de s'engager maintenant, alors que l'on ne connaît pas encore les conséquences financières de la crise sanitaire et économique que nous vivons. Voter d'abord le nouveau pôle musique qui accueillera l'EJMA aurait semblé plus logique.

D'autre part, attendre un peu aurait permis de voir l'évolution du télétravail au sein de l'administration et même de réfléchir aux réels besoins pour notre commune en termes de nombre de collaborateurs, surtout si des fusions avec des communes voisines devaient se produire d'ici 2030, date qui a été annoncée pour l'occupation complète du bâtiment. Sur le plan financier, le contexte est délicat. Investir autant pour améliorer le fonctionnement de l'administration est une bonne chose. Mais, en période de crise, ce n'est pas la priorité des habitants de la commune. Il y a un risque de faire croire que le confort des employés passe avant l'aide apportée aux personnes qui vont souffrir de la crise actuelle. Il y a donc eu, au sein de notre groupe, un dilemme. Au vu du contexte de départ, soit un bâtiment historique classé, il paraît impossible de faire mieux sur le plan architectural. Cela demande un engagement financier très conséquent pour un objet qui ne sera peut-être pas suffisant ou insatisfaisant à long terme, soit en termes de charges de fonctionnement ou de capacité. Comme il n'a pas été possible de trancher entre cet attachement à ce bâtiment que l'on souhaite voir vivre et la prudence financière que nous réclamons à longueur de plénum et de budget, le groupe PDC laissera la liberté de vote. Par ailleurs, et pour permettre à chacun de s'exprimer en toute tranquillité et vu les scores parfois serrés en commission, nous demandons ici un vote à bulletin secret.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Avant de passer au vote à bulletin secret, je passe la parole à la Municipalité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je voulais tout d'abord vous remercier pour l'approbation des comptes de la Municipalité et remercier tous les services de la ville, particulièrement notre chef des finances, qui est le gardien du temple et qui suit avec attention et au quotidien l'évolution des dépenses de la ville. Je remercie aussi mes collègues du Conseil municipal qui, avec leurs chefs de service, ont formé des binômes et ont aussi assumé et assuré le maintien et le respect du budget.

J'ai pris note avec satisfaction de la plupart de vos interventions. Je vous remercie aussi de l'intérêt que vous avez porté à cet objet, des visites, du temps qui a été consacré dans des situations difficiles et je remercie aussi ma collègue Madame Schmid et notre architecte de ville, Jean-Paul Chabbey, qui ont pu vous guider dans ces lieux.

Je crois que tous les arguments ont été donnés. Je ne vais pas les reprendre.

Aujourd'hui, ce projet fait partie du plan de législature de la Municipalité. Il vous a été annoncé dès le début de la législature. Il fait partie de la planification financière de la Municipalité. On n'a pas opposé ce projet à d'autres. J'ai entendu parler du pôle musical. Le pôle musical aurait pu vous être présenté au mois d'avril. Pour l'instant, il nous manque un petit élément de la part du canton mais c'est un projet que nous allons vous soumettre dans les prochaines semaines. C'est un projet qui va recevoir un cofinancement du canton et qui aura une durée d'amortissement de 50 ans selon les normes de MCH2, qui va aussi rénover un bâtiment. On a la salle de congrès/concert qui va être construite par la fondation. Le Conseil municipal est donc tout à fait attentif à cette planification financière, à la capacité d'engager les montants au bon moment et pour les bons services. Je vous rappelle que ce bâtiment n'est pas construit pour le confort des collaboratrices et des collaborateurs. C'est clair que l'on va améliorer les

synergies et l'efficience mais il est avant tout au service des citoyens. Il est vrai que cette notion de guichet citoyen est essentielle pour offrir une qualité de service améliorée à nos sédunoises et à nos sédunois. Je vous assure que les charges de fonctionnement seront maîtrisées. Elles ne devraient pas être plus importantes que ce que nous avons aujourd'hui dans différents bâtiments qui sont aussi des bâtiments historiques et qui ont des charges parfois importantes. Je vous encourage et je vous remercie de votre soutien à ce beau projet pour le patrimoine sédunois, pour l'administration et surtout pour le service à nos citoyennes et citoyens.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Vu qu'il y a une demande de vote à bulletin secret, nous allons voter sur ce sujet. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le vote à bulletin secret s'expriment en appuyant sur le bouton vert ou en se levant, avis contraire touche rouge ou en restant assis, abstention touche blanche ou en levant la main. Le vote est lancé.

Nous avons donc 12 oui, 39 non et 5 abstentions et comme je l'ai dit avant, nous avons besoin de 6 oui, pour passer au vote à bulletin secret. Les mesures sanitaires demandent que les scrutateurs, qui sont les chefs de groupe, portent le masque et les gants. Je vous laisse vous équiper avant la distribution des bulletins de vote. Merci.

Le vote est lancé.

Je vous prie de reprendre vos places. Nous avons le résultat du vote. Le message concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un bâtiment administratif et municipal dans le bâtiment de l'ancien hôpital des Bourgeois, rue de la Dixence 10 à Sion est **accepté par 41 oui, 14 non et 1 abstention**.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vous dis merci du fond du coeur parce que c'est un projet qui nous a tenu en haleine et surtout qu'il nous tient à coeur de réaliser. Je vous remercie de votre soutien.'

III- Examen et vote du message de la Municipalité concernant "l'Avenant à la Convention du 27.5.1987 (concession hydraulique de Cleuson-Dixence et Grande-Dixence)".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour : examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant l'avenant à la convention du 27 mai 1987. Nous avons reçu ce message du Conseil municipal, daté du 25 mars, pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse à la Cogest et à la CEU.

Monsieur Charles-André Rey, vous avez la parole jusqu'au vote de l'entrée en matière.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant l'avenant à la convention du 25 mai 1987 Cleuson-Dixence, selon le message du Conseil municipal du 25 mars 2020.

La commission de gestion a examiné le message du Conseil municipal relatif à l'objet cité en titre. La commission s'est réunie à 3 reprises, soit le mardi 21 avril et le mercredi 22 avril, ainsi que le 18 mai 2020. Le 21 avril, les 3 commissions du Conseil général ont pu assister à une présentation du dossier par Monsieur Damien Métrailler, Président du groupe de travail convention 1987 ci-après GTC 87, en vidéoconférence. Cette présentation a permis de clarifier les principaux enjeux du développement du complexe Grande-Dixence et à faciliter la compréhension des différents éléments essentiels d'un dossier très technique. À l'issue de la présentation, Monsieur Métrailler a répondu en toute transparence aux questions des commissaires. La commission a pris connaissance des documents et a approuvé tacitement l'entrée en matière.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission a été chargée de l'examen de ce message. Elle remercie particulièrement Monsieur Damien Métrailler pour la présentation de ce dossier très complexe et fourni et pour ses réponses aux questions.

La commission s'est réunie à 2 reprises pour examiner la demande et a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 10 membres présents.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de prise de parole, nous pouvons passer au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière s'expriment en appuyant sur le bouton vert ou en se levant, avis contraire touche rouge ou en restant assis, abstention touche blanche ou en levant la main. Le vote est lancé.

L'entrée en matière de ce message **est acceptée par 55 oui, 0 non, 0 abstention.** Monsieur Charles-André Rey, vous pouvez poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Historique et présentation : comme le montre le tableau indiqué dans le présent rapport, les différents aménagements du complexe Grande Dixence débutent en 1935 déjà avec la mise en service de la chute Première Dixence – Chandoline.

Le but de l'aménagement du complexe Grande-Dixence est d'améliorer la valorisation des eaux captées en augmentant la puissance de turbinage afin de permettre une production accrue d'énergie de pointe. Le retour des concessions est agendé pour 2044.

Afin d'éviter des désaccords lors des négociations sur ce retour, les concessionnaires et le propriétaire Alpiq ont cherché une solution conforme aux intérêts de tous. La solution proposée consiste à fixer la date de mise en service comptable au 1er janvier 2001 sur la base d'un investissement effectif de 1'294 millions pour une puissance installée de 1'269 MW. Cette solution valide les inventaires au 31 décembre 2019 des installations des aménagements de Grande-Dixence, de Première Dixence et de Cleuson soumises au droit de retour et en établit les principes de traitement des divergences à la fin de la concession. En outre, les travaux de réparation subséquents à la rupture du puits blindé en 2000 (362 millions) sont du ressort des propriétaires au titre de risques entrepreneuriaux et n'entrent pas dans le calcul des amortissements. D'autre part, il est important de préciser que la finalisation de la convention 1987 n'est pas un engagement financier pour les communautés concédantes et n'est pas une décision quant au renouvellement des concessions d'Alpiq Suisse SA et de Grande-Dixence SA.

En adoptant l'avenant de la convention 1987, tout désaccord majeur sur la valeur du complexe de la Grande Dixence lors du retour des concessions fin 2044 est évité.

Discussions et conclusions : la commission salue le travail de consensus mené par le GTC 87 qui permet de résoudre les problèmes à satisfaction de toutes les parties. La solution proposée est largement en faveur des communautés publiques et la commission relève qu'il y a peu de risques pour la Commune de Sion. En effet, le montant que devraient payer les concédants, uniquement en cas d'exercice du droit de retour pour reprendre la totalité de l'aménagement, s'élèverait à 628 millions. La part projetée de Sion est de 0,6%, ce qui se monterait à près de 3,8 millions. D'autre part, la commission constate que le Conseil d'État a déjà validé l'avenant 3 à la convention 87 entre le Canton du Valais et Grande Dixence SA - Alpiq Suisse SA. Dès lors, la commission estime qu'il serait judicieux de ne pas ralentir le processus et de plébisciter le travail accompli par le GTC 87.

Vote : la commission de gestion recommande au Conseil général d'accepter le message du Conseil municipal au Conseil général du 25 mars 2020 concernant l'avenant de la convention du 27 mai 1987 "Concession hydraulique de Cleuson-Dixence et Grande Dixence". Cette décision a été prise à l'unanimité des 15 membres présents.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. En préambule, la commission relève la difficulté à apporter une réelle plus-value dans l'analyse de ce dossier qui est très technique. Elle remercie toutefois

Monsieur Métrailler pour ses réponses très détaillées. La commission restera attentive au devenir de l'usine de Chandoline ainsi que de la conduite forcée et posera toutes les questions nécessaires le cas échéant. La question du changement climatique et l'impact des forces hydrauliques a été abordée par la commission sans toutefois avoir une réponse claire des partenaires et la réelle influence financière à long terme après 2044.

Toutefois, la Commune de Sion est peu touchée par cet avenant comme l'a relevé la commission de gestion.

La commission a accepté le projet d'avenant à la convention Cleuson-Dixence – Grande Dixence à l'unanimité des 10 membres présents et vous recommande d'en faire de même.

Barras Dominique, Conseiller général, PDC. L'avenant à la convention réglant l'amélioration de la valorisation des eaux captées par les aménagements de Cleuson et Grande Dixence permet de clarifier des points essentiels qui, sans accord aujourd'hui, aurait pu conduire à des divergences d'interprétation à l'heure du renouvellement des concessions en 2044. Les membres du groupe de coordination "Convention 1987" se sont entendus pour déterminer des valeurs non amorties au moment du droit de retour et établir l'inventaire des installations existantes réparties en partie mouillée et sèche. Nous les remercions, en particulier, les représentants des communes pour le travail capital effectué. Ainsi, la valeur résiduelle des installations sèches actuelles s'élèvera à 628 mio en 2044. Cette valeur maîtrisée permet aux communes concédantes de se préparer à un éventuel exercice de leur droit de retour. Pour la ville, avec une part de 0,6%, le montant en jeu pour le rachat de sa part d'installations de "Super Dixence" semble faible.

Les perspectives d'un exercice des droits de retour des installations hydroélectriques offrent cependant des possibilités essentielles de financement pour la ville. Preuve en est l'importance des recettes énergétiques dans les comptes 2019 et par le passé. Même si probablement aucun conseiller général actuel ne se prononcera en 2044 pour ou contre un retour de concessions, notre groupe suivra de très près l'évolution du dossier des retours de concessions, tant ils sont importants pour la santé financière de notre ville.

Conscient que cet avenant n'engage pas financièrement la ville mais surtout prépare idéalement le futur pour que notre ville puisse continuer d'exercer son rôle essentiel dans le domaine énergétique, le groupe PDC soutient sans retenue cette avenant et l'accepte.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Le sujet traité dans ce message est destiné à des spécialistes. C'est uniquement "pour des raisons de sécurité juridique" que cet avenant à la convention de 1987 est soumis au Conseil général ce soir. Avouons-le, les documents présentés auraient requis beaucoup plus de temps pour être analysés avec un œil critique. Nous remercions Monsieur Métrailler pour sa présentation accessible à tous. De nombreuses informations concernant les installations hydrauliques et barrages ont permis d'avoir une meilleure vision de la richesse que détient le Valais ainsi que des enjeux importants pour les communes lors des dates butoirs des retours de concessions. Dans ce cadre, il n'est dès lors pas surprenant que cette convention ne soit pas encore validée car elle se base essentiellement sur la valeur des installations non amorties, d'où l'importance des montants qui ont dû être réévalués suite au tragique accident de 2000. On apprend que le coût des travaux a doublé mais qu'en contrepartie, la puissance de turbinage a dépassé les objectifs initiaux.

Les documents qui nous ont été fournis témoignent de l'immensité du complexe Cleuson-Dixence et Grande Dixence et, de ce fait, de la difficulté et de la complexité de réaliser un inventaire complet afin de satisfaire toutes les communes concernées sans passer par de longues procédures juridiques.

La solution présentée par ce troisième avenant à la convention de 1987 répond aux demandes des communes impliquées. Les calculs et négociations financières semblent suffisamment étudiés pour que la convention soit aujourd'hui prête à être validée. Aussi, le groupe des Verts du Conseil général recommande d'accepter l'avenant à la convention du 27 mai 1987.

Une dernière réflexion en guise de conclusion : tout en sachant que cette question n'est pas au sujet du jour, il semble important de rappeler que le sort de l'usine de Chandoline concerne directement la commune de Sion et que le bâtiment qui a été vidé de ses turbines a été classé par le canton et qu'il ne sera, semble-t-il, pas remis en état de marche. Dès lors, ne serait-il pas temps de régler cette question rapidement et d'obtenir une proposition concrète indiquant que la commune de Sion renonce, par exemple, à son droit de retour de la centrale de Chandoline ?

Kuchler-Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Ce dossier très technique nous a donné du fil à retordre. Néanmoins, les explications données par Monsieur Métrailler à la commission de l'environnement et urbanisme ainsi qu'à la commission de gestion ont permis de clarifier quelque peu le sujet. Cet avenant n'a pas une énorme influence sur la ville, Sion n'étant pas la commune majoritairement touchée par ces redevances. La commune pourra au moment voulu choisir si elle accepte le retour de concessions ou non. Ce sera à nos successeurs de le décider.

Le groupe PLR va accepter cet avenant, très technique mais nécessaire à la bonne organisation de ce projet complexe.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. Nous pouvons maintenant passer au vote de ce message. Les conseillères et conseillers qui approuvent ce message s'expriment en appuyant sur le bouton vert ou en se levant, avis contraire bouton rouge ou en restant assis, abstention bouton blanc ou en levant la main. Le vote est lancé.

Le message concernant l'avenant à la convention du 27 mai 1987 "Concession hydraulique de la Grande Dixence SA et d'Alpiq Suisse SA" **est accepté par 56 oui, 0 non, 0 abstention.**

IV- Examen et vote de la résolution PDC "Nos commerces souffrent, nous devons les soutenir"

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Vous avez reçu par mail les 4 résolutions que l'on va traiter ce soir. Je demande à Monsieur le conseiller Raphaël Zuchuat de nous présenter cette résolution.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. La résolution PDC a été décidée un petit peu après la fermeture obligatoire des commerces, cafés, restaurants, coiffeurs, et différentes autres fonctions. On leur a imposé une fermeture obligatoire pendant 2 mois. Cela veut dire que pour certains commerces, cela représente entre 15 et 20% du chiffre d'affaires. Donc, pour un chiffre d'affaires de 500'000 francs par exemple, c'est entre 75'000 et 100'000 francs en moins pour une année. Il faut juste s'imaginer ce que cela représente comme chiffre pour certains commerçants qui tirent leurs revenus de cela et qui ont dû continuer à payer leurs loyers et leurs charges fixes. Pour venir donc en aide à ces commerces, le PDC a réfléchi à une solution simple à mettre en œuvre, pragmatique et qui soit en faveur de la population. Nous proposons que la Municipalité demande un crédit supplémentaire d'urgence de 1,7 mio. Ce crédit supplémentaire, c'est moins de 0,7% du budget annuel de la commune. Il sera distribué à chaque résident sédunois sous forme de bon d'achat de 50 francs, valable jusqu'au 30.6.2021. Ce bon d'achat sera valable dès 100 francs d'achat.

Le groupe PDC a fait cette résolution puisque le but premier, c'est d'aider d'abord les commerces de la commune qui ont dû fermer, je le répète, en faisant y venir le maximum de clients.

En dépensant 1,7 mio, la commune générera 3,4 mios de dépenses, dépenses qui seront faites directement dans les commerces de la commune. Je m'adresse tout d'abord à la droite pour dire que ce montant représente à peine le coût d'un jardin public, pour ne pas le mentionner, celui de Bramois, que vous avez voulu et soutenu. On peut bien faire le même effort financier pour nos commerces qui sont un des poumons de notre ville. Je le rappelle, cet effort ne représente que 0,7% du budget. En plus, cet argent sera dépensé directement dans notre économie locale et une partie finalement reviendra sous forme d'impôt à la commune.

Je m'adresse maintenant à la gauche qui veut des mesures ciblées. L'aide ciblée prévue par le crédit supplémentaire accepté par la Cogest ira, comme clairement expliqué, à celles et ceux qui ont subi une diminution de revenus suite au COVID. Quid de la vendeuse et de l'ouvrier agricole qui ont continué à travailler pour que nous puissions nous nourrir, quid du manœuvre et de l'ouvrier sur les chantiers qui ont continué à travailler pour faire tourner notre économie, quid de l'infirmière et de l'aide-infirmière qui ont continué à travailler pour sauver des vies en mettant la leur en danger. Pendant la crise, tout le monde était d'accord pour faire plus pour elles. On les a d'ailleurs applaudies hier soir. Aujourd'hui, la gauche, vous leur refuseriez un bon de 50 francs ? J'avoue que j'ai de la peine à vous suivre. Et enfin, que dire des personnes qui travaillent au noir ? Certainement celles qui ont le plus besoin d'aide. Elles ne toucheront rien car elles ne pourront pas justifier une baisse de revenus. Finalement, qui va payer les bons à tout le monde ? Les personnes qui paient des impôts. Alors, arrêtez de parler de l'effet arrosoir et voyez plutôt les bénéfices que nos commerces et notre population peuvent tirer de cette action.

Le PDC veut aider les commerces mais avec des mesures qui bénéficieront à toute la population qui a souffert, à différents stades certes, mais qui a quand même souffert. Il y a tout d'abord la classe ouvrière qui n'est pas incluse dans les mesures de la commune ni dans les résolutions de la gauche et qui a dû continuer à travailler, la classe moyenne aussi pour une fois qui bénéficierait d'une aide et enfin la classe aisée, tout le monde a droit à son bon. Ceci pour le bien de nos commerces. Je précise que cette résolution ne vient pas en concurrence du crédit supplémentaire qui a été voté par la commission de gestion de 500'000 francs, mais en complément, parce que nous estimons que 500'000 francs pour les commerces d'une commune de 34'000 habitants ne sont pas suffisants. Merci pour votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre la discussion générale sur cette résolution et je passe la parole à Monsieur le conseiller Vincent Boand.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC présentera sa position sur l'ensemble des résolutions déposées, à l'exception de celle visant à répartir les coûts du crédit supplémentaire 2020.06, qui sera lui traité par Monsieur Pierre Michel Vergères.

En préambule, je salue les 2 décisions de la Municipalité concernant la communication, promotion pour 200'000 francs et le fonds de soutien pour 500'000 francs, ainsi que l'acceptation des crédits concernés par la commission de gestion.

Une petite remarque générale quant au crédit 2020.06. La Municipalité prévoit la possibilité de pérenniser la dépense et/ou d'attribuer de nouveaux montants en fonction des besoins. Une souplesse ici bienvenue puisque les crédits supplémentaires doivent répondre, à notre sens, à une dépense imprévisible et extraordinaire. Les conséquences du COVID répondant à ces critères, le groupe UDC approuve que la Municipalité utilise dans ce cas précis cet outil. À titre personnel, j'estime que le choix de la commission de gestion de traiter ces crédits sans passer par le plénum est justifié. Toutefois, si les montants devaient être insuffisants et se voyaient renouvelés, je crois que la consultation du plénum pourrait s'avérer nécessaire ou que les explications de la commune devraient être davantage étayées; celle-ci disposant de demandes claires et d'un peu plus de recul. Cela étant dit, la souplesse que j'évoquais plus haut pousse le groupe UDC à rejeter les résolutions déposées. J'ajouterai ici des remarques spécifiques concernant chacune des résolutions.

Pour les baux commerciaux, il est clair qu'une situation empêchant l'exploitation d'un bien dévalue celui-ci. Il est donc parfaitement opportun que des propriétaires aient procédé à des remises de loyers. Toutefois, la question des baux commerciaux dépasse largement les compétences de la commune et cela à plusieurs niveaux. Tout d'abord, tous les locataires ne sont pas des citoyens sédunois. Il serait dès lors difficile d'expliquer à nos administrés que leurs deniers profitent à des personnes résidant dans d'autres communes ou à des enseignes d'envergure régionale ou nationale qui ne paient pas d'impôt à Sion. De plus, si on ne retient que les exploitants domiciliés à Sion ou ayant un commerce de proximité dans notre commune, ce système revient à prendre de l'argent dans la poche de tous les citoyens pour les redonner à certains de ces mêmes citoyens, sans évaluation des besoins (ce qui est un avantage du crédit supplémentaire proposé par la commune) et, de surcroît, en s'immisçant dans une relation purement privée. Enfin, la responsabilité des propriétaires et des gérances immobilières dont nombre

sont aussi des entités parapubliques (Caisse de pensions, par exemple) doit être rappelée. L'action sur les baux commerciaux, aussi louable soit-elle, devrait plutôt être de portée cantonale. L'UDC Valais romand avait d'ailleurs interpellé le Conseil d'État pour que la banque cantonale valaisanne, par l'intermédiaire de ses représentants au conseil d'administration, renonce à facturer les intérêts des dettes hypothécaires, et retarde les amortissements; ce qui s'apparente à la démarche de la Municipalité qui a renoncé à facturer ses loyers et à encaisser celui des terrasses pour une durée illimitée dans le temps, ce que notre groupe approuve. Le Conseil d'État n'étant pas entré en matière, ce n'est pas à la commune de se substituer, en particulier dans le cadre des discussions sur les charges de centralité.

Pour la distribution de bons d'une valeur de 50 francs à l'ensemble de la population pour des dépenses supérieures à 100 francs, l'UDC soutient activement la consommation locale et se réjouit que les Sédunois aient choisi ce canal de proximité pendant la crise. Nous les encourageons à poursuivre dans ce sens. Cependant, nous ne sommes pas favorables à une distribution à l'ensemble de la population. Nous rejoignons ici l'opinion du Conseil municipal. Evitons l'arrosoir, tout le monde n'a pas été touché de la même manière par le virus.

Quand on veut réparer un dommage économique en invoquant des questions un peu plus discutables comme le mérite ou la reconnaissance, cela aurait peut-être mérité d'avoir des justifications séparées dans le texte que vous avez soumis dans votre résolution.

Enfin, concernant le défraiement des conseillers généraux via des bons d'achat, il s'agit davantage d'une communication positive, d'un symbole, que d'un réel geste de soutien. La démarche étant louable, nous ne rejetons pas frontalement la résolution. Nous déplorons simplement qu'elle ne constitue pas un geste concret.

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Je me prononcerai seulement sur la résolution du PDC. La résolution du PDC qui nous est proposée part sans doute d'une intention louable, celle de l'équité de traitement. Cependant, elle ne nous paraît pas assez sociale dans le contexte actuel. La période que nous venons de traverser, dont les conséquences économiques ne sont qu'à leurs prémices, n'a pas impacté tout le monde de la même manière. Certains, déjà fragilisés avant le COVID, ont vu leur situation se péjorer et devoir recourir à des aides associatives. D'autres, par contre, ont continué à percevoir leur salaire sans aucun changement. Dans ce contexte, il nous paraît plus judicieux de proposer des aides plus ciblées pour les personnes qui en ont réellement besoin, comme l'a fait par exemple la ville de Martigny. En d'autres termes, de clarifier l'attribution des aides et en donnant la priorité aux personnes nécessiteuses. C'est la raison pour laquelle notre groupe n'est pas favorable à cette résolution.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Notre groupe a bien pris connaissance des 4 résolutions qui nous sont proposées ce soir. Afin de ne pas multiplier les interventions, je ne prendrai parole qu'à une seule reprise.

Le groupe PLR est très attentif et préoccupé par la situation difficile que peuvent vivre certains de nos citoyens, commerçants, indépendants et autres personnes dans le besoin.

Il s'agit cependant pour notre groupe d'intervenir de la manière la plus ciblée et la plus efficiente possible afin que les aides soient utiles pour les personnes réellement en difficulté. Dans cette situation, nous estimons qu'il n'est malheureusement pas possible de catégoriser tous les cas de figure où de définir des seuils à respecter pour attribuer des montants. De notre point de vue, nous devons faire ce qui est réalisable en tant que conseillères et conseillers généraux et réitérons notre pleine confiance au Conseil municipal pour faire leur part du travail pour le reste. Dans ce sens, notre groupe va en majorité soutenir la première résolution déposée par les chefs de groupe afin que le défraiement que nous touchons pour ce plénum et nos préparations de groupe, soit versé sous forme de bons. Ceci est de notre prérogative. Notre groupe propose même que les conseillères et conseillers qui le souhaitent puisse reverser une part de ce montant directement à des associations qui seront en lien avec des personnes dans le besoin. Concernant la résolution du PDC, nous ne pouvons pas l'accepter. Il n'est effectivement pas concevable de distribuer des bons à l'entier de la population alors qu'une partie d'entre elle n'en a pas l'absolue nécessité tandis que d'autres auront besoin de montants plus conséquents que ceux fournis au travers

de cette initiative. Il n'est donc pas ici question de savoir si ce montant total correspond à x pourcent du budget et soutenable pour les finances communales mais bien de son effet. Nous estimons que cette mesure manque sa cible.

Au sujet de la résolution de l'AdG et des Verts, nous partageons bien évidemment le souhait de s'assurer que les aides aillent aux personnes de la manière la plus cohérente possible. Nous ne pensons pas que définir des seuils soit approprié. Il nous faut faire confiance à nos autorités qui devront appréhender les situations délicates auxquelles elles font face. Enfin, pour la résolution de l'AdG pour créer un fonds d'aide destiné aux frais de loyers, nous sommes sensibles aux personnes qui vivent cette situation difficile mais les aides fédérales et cantonales sont déjà existantes pour répondre à cette problématique. Au final, la ville peut surtout rappeler aux propriétaires leur devoir moral de solidarité, vis-à-vis de leurs locataires qui n'ont pu exploiter leur bien pour leurs activités plutôt que de payer finalement leur loyer directement, chose qu'elle n'a pas manqué de communiquer à plusieurs reprises. Pour ces deux dernières résolutions, notre groupe aura la liberté de vote.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. La crise du Coronavirus nous a marqués toutes et tous. Elle soulève maintenant des préoccupations par rapport aux conséquences socio-économiques.

Le Conseil général a raison de s'en préoccuper. C'est pourquoi, nous avons 4 résolutions à délibérer ce soir. Je félicite toutes les personnes qui ont contribué à leurs rédactions.

Le Conseil municipal a pris les devants et nous a rapidement soumis des crédits supplémentaires y relevant et c'est louable. Mais les objectifs et les modalités de l'attribution de ces ressources se discutent. Les avis divergent au sein de ce Conseil général et il est normal que différentes propositions émanent. Entre autres, certains parmi nous regrettent que la Cogest n'ait pas délégué au plénum la décision concernant une somme aussi importante que celle du crédit supplémentaire numéro 6. Raison pour laquelle une résolution est proposée pour clarifier et mieux canaliser cette action.

Concernant la première résolution du PDC pour un montant de 1,7 mio et une distribution de bons d'achats à chaque résident. Ces bons d'achats de 50 francs seront valables dès 100 francs d'achat. Cette méthode suscite débat. Elle a l'avantage d'être rapide et facile à mettre en œuvre. Elle ne requiert aucune formalité, mais elle n'est pas gratuite et ne cible pas les personnes les plus précaires. Il faut dire que le crédit supplémentaire numéro 6 contient un volet semblable avec des bons à 90 francs valables pour 110 francs d'achats, même si l'envergure de cette aide sera certainement moins importante puisqu'elle est comprise dans une enveloppe de 500'000 francs avec 3 actions proposées. La résolution du groupe PDC a le mérite de ratisser plus large. Il est vrai qu'il y a toujours des cas particuliers qui vont nous échapper. Comme mon collègue Monsieur Zuchuat l'a dit, il y a peut-être des femmes de ménage qui travaillent au noir, il y a peut-être aussi des femmes de ménage qui déclarent leur salaire mais, malheureusement leurs employeurs ne respectent pas le code du travail et leur ont demandé de rester à la maison. Ils ne paient pas leurs heures. Il y aura toujours des failles dans le système. Nous avons débattu de tout cela au sein du groupe et je peux vous assurer que l'on n'est pas toujours tombé d'accord. Néanmoins, pour notre groupe, nos réserves l'emportent et nous préférons favoriser le système des bons gratuits. Notre groupe a adopté la liberté de vote sur cette résolution.

Pour la deuxième résolution, qui est un geste solidaire de la part de tous les membres du Conseil général. Des bons d'achats valables auprès des commerces de la commune et seront distribués en lieu et place de nos émoluments ce soir. Relevons que ce geste n'est pas anodin pour tous les membres ce soir. Certains parmi nous ont certainement aussi subi des pertes de revenus ou des privations lors du semi-confinement. Le groupe AdG soutient cette résolution sans réserve et je remercie l'auteur principal.

La troisième résolution qui est conjointe Verts et AdG est en relation avec le crédit supplémentaire numéro 6. Ce crédit supplémentaire nous a laissé perplexe. Il parle des précédentes actions initiées par le Conseil municipal et présente un agrégat d'autres mesures : 3 modalités en un seul package. Cela prête à confusion, surtout que pour une somme aussi importante de 500'000 francs, elle ne donne pas d'objectifs clairs par rapport aux cibles et les montants qui doivent y être attribués. C'est pourquoi, nous proposons de clarifier l'attribution de cette aide.

Finalement, la 4e résolution concerne nos commerces et les loyers commerciaux. La fermeture forcée du 16 mars a durement frappé les commerces de Sion. Des aides ont été accordées par la confédération et les cantons mais la part des frais fixes, en particulier les loyers, reste encore une lourde charge pour certains de nos commerces. C'est pourquoi, nous proposons la résolution loyers commerciaux.

En conclusion, signalons que pour le crédit supplémentaire numéro 6, comme pour la résolution concernant les loyers commerciaux, il est difficile de déterminer les besoins aujourd'hui. Nous laissons toute latitude à la Municipalité de suivre les attributions de ces aides et de nous présenter une demande de compléments si cela devait s'avérer nécessaire.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. Nous allons passer au vote de la 1^{ère} résolution. Les conseillères et conseillers qui sont pour suivre cette résolution appuient sur la touche verte ou se lèvent, contre touche rouge ou restent assis, abstention touche blanche ou lèvent la main. Le vote est lancé.

La résolution PDC "nos commerces souffrent, nous devons les soutenir" est **refusée par 39 non, 17 oui, 0 abstention.**

V- Examen et vote de la résolution des chefs de groupe "Pour que les membres du Conseil général soient payés en bons pour le présent plénum et sa séance de préparation des groupes politiques".

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Je vais m'abstenir de relire cette résolution puisqu'elle a déjà été débattue maintenant. C'est une résolution qui est partie d'une idée. Si on pouvait mettre le maximum de groupe d'accord sur une résolution pour donner un signe. Le but de cette résolution était que le Conseil général s'implique directement dans les commerces de Sion qui ont dû fermer. C'était aussi de montrer une unité de notre parlement, une unité solidaire vis-à-vis de ces commerçants qui ont dû fermer.

Comme on le dit : "les petits ruisseaux font les grandes rivières". On espère que le Conseil municipal répondra favorablement à notre résolution "Pour que les membres du Conseil général soient payés en bons pour le présent plénum et sa séance de préparation des groupes politiques".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre la discussion générale sur cette résolution. Je n'ai pas de prise de parole. Nous allons passer au vote. Les conseillères et conseillers qui sont pour suivre cette résolution appuient sur la touche verte ou se lèvent, contre touche rouge ou restent assis, abstention touche blanche ou lèvent la main. Le vote est lancé.

La résolution des chefs de groupe PLR/PDC/AdG/Verts "Pour que les membres du Conseil général soient payés en bons pour le présent plénum et sa séance de préparation des groupes politiques" est **acceptée par 49 oui, 6 non, 1 abstention.**

VI- Examen et vote de la résolution du groupe des verts et de l'AdG "En relation avec le crédit supplémentaire n°06/2020"

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Bien avant que le crédit supplémentaire numéro 6 soit proposé à l'analyse et à l'approbation de la Cogest, le groupe des Verts, en collaboration avec l'AdG, avait élaboré une résolution abordant la situation des personnes que le confinement a plongé dans la difficulté. Surmonter seul et sans aide une situation de précarité, quelle que soit son origine, s'avère quasiment impossible. Pour éviter à un certain nombre de nos concitoyens d'être confrontés de manière pérenne à une telle épreuve, il semblait indispensable à nos 2 groupes de leur offrir rapidement de l'aide.

En parcourant le crédit numéro 6, on s'aperçoit que nos autorités ont également pris en considération cette problématique. Par contre, elle ne constitue pas, pour l'instant du moins, la préoccupation essentielle du Conseil d'État. Dans son bilan intermédiaire décrivant la situation extraordinaire liée à la pandémie du Coronavirus et présenté lundi au Grand Conseil, l'exécutif cantonal met surtout en exergue les importantes difficultés rencontrées par les milieux économiques, à savoir les entreprises, les commerces et le tourisme. Il souligne avant tout la difficulté actuelle de mesurer l'ampleur de l'impact du confinement sur ces différentes entités.

À aucun moment, nos autorités cantonales n'abordent frontalement l'aide effective qui pourrait ou devrait être apportée à l'avenir aux personnes tombées dans la précarité suite à la pandémie que nous avons affrontée. Il est donc d'autant plus urgent que les communes comme la nôtre s'en préoccupent avant même d'attendre une décision cantonale à ce niveau. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de maintenir cette résolution et de la proposer ce soir au Conseil général. Elle a le mérite à nos yeux, premièrement, de mettre l'accent sur la situation des Sédunois et Sédunoises les plus touchés par les péjorations financières dues en grande partie à l'arrivée du Coronavirus. Deuxièmement, de soutenir une partie des actions décidées par le Conseil communal et décrites dans le crédit supplémentaire numéro 6, de définir clairement la part des 500'000 francs prévus dans ce crédit supplémentaire qui devrait être attribuée dans un premier temps aux personnes victimes de paupérisation ainsi qu'aux associations qui les soutiennent.

On sait, et l'expérience l'a démontré, que les personnes en difficulté financière choisissent de s'adresser aux associations d'entraide, avant même de solliciter l'aide sociale qu'une commune pourrait leur attribuer. Durant cette période de COVID d'ailleurs, le même phénomène semble se répéter, c'est du moins ce qui a été constaté jusqu'à ce jour.

A l'image de ce qui vient d'être dit, et contrairement à ce qui pourrait être pensé, cette résolution n'entre pas en redondance avec le crédit supplémentaire numéro 6. Par contre, et j'insiste, elle constitue un soutien clair de la part du Conseil général à nos autorités dans le cadre de l'aide qu'elles ont décidé d'apporter aux plus démunis des habitants de notre ville. Je tiens à préciser à mon collègue Zuchuat que le crédit numéro 6 peut venir soutenir l'ensemble de notre population puisque ce crédit indique : "des bons à acheter à prix réduits, via le site ensemble19.ch et en partie subventionnés par la commune". Je réfute donc vertement les accusations portées à l'égard de la Gauche et des Verts à ce niveau. Pour conclure, notre groupe regrette que la commission de gestion n'ait pas estimé nécessaire d'aborder ce crédit dans le cadre du Conseil général. Une discussion dans le cadre de ce plénum aurait peut-être permis d'intégrer la plupart des demandes formulées par les résolutions qui nous ont été soumises ce soir. Naturellement, et je conclus de cette manière, autant Les Verts que l'AdG espèrent que la résolution qui vient de vous être promise soit acceptée par la majorité de ce conseil.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. J'ouvre la discussion générale sur cette résolution et je passe la parole à Monsieur le conseiller Pierre Michel Vergères.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. L'AdG et le groupe des Verts a décidément bien de la peine à faire confiance au Conseil communal. Pourtant, sans un "lèche bottage" intensif, voire une obséquiosité, on peut dire qu'il a fait, tout au moins ces dernières années, un bon, voire un excellent travail.

Or, remettre une couche de conditions à l'initiative de soutien de la ville, c'est faire preuve de défiance envers la capacité de la commune de distribuer avec justesse et objectivité les aides aux citoyens qui en auront la nécessité. Bloquer des parties, donc les montants alloués obligatoirement aux associations et aux personnes qui vivent une période difficile, est une mesure inadéquate et contreproductive puisqu'elle ne tient pas compte des variables et rigidifie les mesures qui devraient être justement souples et aisément adaptables. De plus, la dernière partie retombe dans le travers de ce que la commune cherche, à juste de titre, à éviter, soit une politique de l'arrosoir qui coûte cher et finalement ne réjouit pas tant de monde que cela.

En outre, rien n'empêche les associations, à qui on veut réserver une distribution pour des sollicitations supplémentaires, d'envoyer leurs aidés s'adresser directement à la commune, évitant ainsi un double

canal qui génère des problèmes de contrôle, donc de la gestion administrative qui ne fera qu'emberlificoter des procédures. C'est pour ces raisons que le groupe UDC s'oppose à cette résolution. Nous souhaitons que les mesures prises dans une situation exceptionnelle soient simples, souples, rapides et nous réitérons notre confiance à la commune pour gérer cela au mieux.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Une partie des membres de la commission de gestion PDC avait demandé que ce crédit supplémentaire vienne justement en plénum pour que l'on puisse en discuter. Il en a été décidé autrement. La commission a avalisé cette décision. Pour nous, il est inutile de revenir sur ce crédit supplémentaire qui a été accepté par les membres de la commission de gestion.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Cette troisième résolution est en relation avec le crédit supplémentaire numéro 6. Nous vous avons exposé les raisons. Elle comporte 3 différentes mesures dans un package de 500'000 francs sans vraiment donner des objectifs clairs par rapport aux cibles et aux montants. Nous pouvons comprendre qu'il n'est pas évident aujourd'hui d'estimer les besoins mais pour l'AdG il est important de mettre l'accent sur l'aide gratuite. C'est donc les bons (jusqu'à 200 francs pour une famille précarisée ou 50 francs pour une personne) et la distribution qui est déjà mise en place par les associations à but social qui sont en première ligne face aux personnes en détresse.

Il nous semble que la dernière priorité devrait être celle des bons d'achat à prix réduits et accessibles à tout le monde car elles ne ciblent pas les personnes les plus vulnérables. Il faudra tout de même déboursier 90 francs pour toucher un bonus de 20 francs de la ville, un geste bien modeste. C'est pourquoi, nous proposons par cette résolution de clarifier l'attribution de l'aide.

En priorité, elle doit financer des bons gratuits pour les familles et les personnes en détresse et soutenir les associations qui distribuent déjà des repas et des aides directement aux personnes nécessiteuses. J'aimerais préciser que ceci est une résolution. Cela ne définit pas un seuil, cela donne des indications, cela fait passer un message au Conseil municipal par rapport à la manière dont on souhaiterait que ces 500'000 francs soient attribués. Par cette résolution, nous voulons montrer que l'on aimerait placer l'accent sur l'aide directe aux familles via les associations qui peuvent entre autres aider des personnes comme peut-être des personnes qui ont travaillé au noir et qui ne peuvent pas faire valoir d'autres droits. C'est pour cette raison que nous revenons là-dessus. Ce ne sont pas du tout des seuils et j'aimerais juste répondre à Monsieur Kuchler que ces montants de 100'000 francs pour les personnes en situation de précarité et de 200'000 francs pour les associations sont des indications. En soutenant cette résolution, nous envoyons un message au Conseil municipal et nous donnons des indications par rapport à la manière dont on aimerait que ces 500'000 francs soient attribués. Bien entendu, si d'autres besoins sont avérés, la Municipalité pourra revenir et demander un crédit supplémentaire. Je vous encourage donc à voter cette résolution qui est un message et un signal et certainement pas une contrainte ou un seuil imposé à la Municipalité. Je vous remercie.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. J'ai insisté pour dire que l'on désirait, par cette résolution, soutenir le Conseil municipal. On me répond que l'on ferait mieux de soutenir le Conseil municipal. Il y a des choses qui sont incompréhensibles dans ces réactions.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Nous allons passer au vote sur cette résolution. Les conseillères et conseillers qui suivent cette résolution appuient sur la touche verte ou se lèvent, contre touche rouge ou restent assis, abstention touche blanche ou lèvent la main. Le vote est lancé.

La résolution du groupe des Verts et de l'AdG en relation avec le crédit supplémentaire numéro 06/2020 est **refusé par 39 non, 17 oui, 0 abstention.**

VII- Examen et vote de la résolution du groupe ADG "Pour soutenir les commerces de proximité"

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Notre 4ème résolution concerne l'état de nos commerces, les petites entreprises à Sion (les cafés, les boutiques, les opticiens, les horlogers, les cabinets de thérapeutes, etc.), tous ces commerces qui nous apportent des services et des commodités, qui peuplent et animent notre centre-ville et qui nous invitent à y passer du temps pour faire des rencontres avec nos collègues, nos voisins et les passants. La fermeture forcée du 16 mars les a durement frappés. Certes, il y a eu des aides accordées par la confédération et les cantons, il y a les RHT pour maintenir les emplois, les crédits COVID pour apporter des liquidités temporaires et remboursables, une assurance perte de gain pour certains indépendants, mais la part des frais fixes, en particulier les loyers et les assurances, restent encore une lourde charge pour certains de nos commerces. Même si le parlement à Berne a finalement adopté une motion pour apporter une aide au paiement des loyers commerciaux, cela reste une motion. De plus, le Conseil fédéral a clairement dit qu'il y était opposé. Donc, elle pourrait tarder à se réaliser. Cette motion ne couvrira que partiellement le loyer d'une entreprise jusqu'à 60% et pour une période très limitée (uniquement la période de fermeture). C'est pourquoi, nous proposons à la Municipalité de considérer aussi les besoins de ces commerces qui pourraient se trouver en grande difficulté durant ces prochains mois. Un montant de 500'000 francs est proposé, mais cette résolution laisse toute la responsabilité à la Municipalité pour définir les critères, les modalités et les montants qui pourront être attribués.

J'aimerais simplement rajouter le fait que cette résolution respecte la subsidiarité. On dit clairement dans la résolution que l'aide pourrait être octroyée aux exploitants de loyers modestes. Elle sera complémentaire aux aides fédérales et cantonales qui pourraient éventuellement s'appliquer aux mêmes loyers ou aux déductions déjà accordées par les propriétaires parce que nous savons que, dans certains cas, les propriétaires ont fait des gestes.

On pourrait dire aussi que certains commerces à Sion ont vu que la Municipalité a réduit les tarifs pour les terrasses, pour les parkings et a fait des efforts pour les loyers. Ces commerces-là ont été privilégiés. Tandis que les autres commerces, qui ne sont pas dans ces cas de figure, peuvent considérer cela comme une certaine concurrence déloyale. C'est pour cela que nous estimons qu'il est important que la Municipalité s'adresse également à tous ces autres commerces qui n'ont peut-être pas les ressources pour survivre ces prochains mois.

Finalement, j'aimerais dire que, par rapport à notre économie, il est vital que nous agissions de façon rapide. Cette résolution propose une aide rapide, mesurée et pointue, qui sera gérée par la Municipalité, définie par la Municipalité, mais qui pourra compléter les mesures fédérales et cantonales qui pourraient venir. Je pense qu'elle peut s'avérer vitale pour un certain nombre de nos commerces. Si nous ne voulons pas voir une pandémie de magasins fermés et de vitrines noires au centre-ville, je crois qu'il nous faut prendre notre courage à deux mains et agir rapidement. Je vous remercie pour votre soutien.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le PDC est convaincu que notre commune doit faire plus que le crédit supplémentaire de 500'000 francs accepté par la Cogest. Faire plus pour nos commerces ! C'est ce qui motive une majorité du groupe à dire oui à cette résolution, même si plusieurs aspects nous dérangent, notamment le fait que les commerçants propriétaires de leurs magasins ne soient pas inclus dans la réflexion. Ils doivent continuer à payer les intérêts à la banque, et là croyez-moi, il n'y aura pas de cadeau sous forme de baisse de taux ou de remise d'intérêts. En plus, nous trouvons dommage que cette action, qui induira une dépense de 500'000 francs pour la commune, ne profite qu'aux commerces. Mais, à défaut de mieux, nous soutiendrons quand même pour une partie cette résolution.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Pour Les Verts, il semble intéressant qu'outre le parlement qui a éprouvé passablement de peine à trouver un accord d'ailleurs, outre le parlement et les cantons, les grandes communes comme la nôtre s'intéressent à l'avenir de leurs commerçants. Le crédit supplémentaire numéro 06/2020, analysé et accepté par la Cogest, répond en partie à ce souci puisqu'un pourcentage de la somme prévue est destiné à aider les indépendants à travers une réduction de leurs loyers commerciaux.

La résolution de l'AdG proposant de constituer un fonds d'urgence pour soutenir les indépendants et les commerces de proximité, a l'avantage de mettre encore plus en évidence les besoins qui se font sentir à l'heure des déconfinements.

Un tel fonds a le mérite de limiter l'aide dans le temps. Il permettra, en outre, non seulement de préciser les différentes sommes que le crédit numéro 6 devra accorder au soutien des petits indépendants mais aussi de régler quelque part l'utilisation de ce crédit en précisant que l'aide doit être accordée en priorité aux exploitants de surface et de loyers modestes (donc, aux principales victimes de la situation économique que nous traversons aujourd'hui). Cette aide sera complémentaire aux aides fédérales, se référant à cela à la proposition du Conseil national précisé auparavant et cantonales qui pourrait s'appliquer aux mêmes loyers ou aux déductions déjà accordées par les propriétaires. Cette aide enfin pourra être accordée à fonds perdus. Cette dernière précision est importante dans la mesure où elle pourra libérer partiellement ou totalement certains commerçants d'une dette qu'ils, à l'avenir, risqueraient d'avoir de la difficulté à rembourser. Approuver cette résolution, c'est cautionner en tant que conseiller général une initiative intégrée à l'ensemble des mesures proposées par nos autorités pour atténuer les effets du confinement dus à cette pandémie. C'est donc sans surprise que Les Verts accepteront la résolution de l'AdG.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. Nous allons passer au vote sur cette résolution. Les conseillères et conseillers qui sont pour suivre cette résolution appuient sur la touche verte ou se lèvent, contre touche rouge ou restent assis, abstention touche blanche ou lèvent la main. Le vote est lancé.

28 oui et 28 non, c'est l'égalité parfaite. Donc, vote de la présidente. Je vais suivre mon groupe, et dire oui à cette résolution.

Donc, **par 29 oui, 28 non et 0 abstention, cette résolution est acceptée.**

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai bien entendu vos différentes interventions. Je vous rappelle qu'une résolution, c'est une opinion que vous prononcez ou que vous formulez. Le Conseil municipal va en tenir compte. Je vous rappelle également que ce fonds s'appelle solidarité et relance. On a essayé de pouvoir couvrir avec ce fonds l'entier ou le plus grand nombre de champs possibles pour soutenir de manière ciblée, de manière subsidiaire, les gens, les indépendants ou les associations qui en ont besoin. Ce fonds est un fonds de 500'000 francs. Il y a donc une première tranche qui est libérée et si elle ne devait pas être suffisante pour faire face aux demandes, on reviendra vers vous pour une nouvelle alimentation de ce fonds.

On a bien compris quelle était la volonté du Conseil général, la nature de vos interventions et surtout la volonté de soutenir notre économie locale, les gens qui ont subi de plein fouet un arrêt de leurs activités économiques et les gens qui se retrouvent dans des situations de précarité. Il me semble qu'avec les différents éléments et les différentes possibilités qui sont offertes pour ce fonds, on devrait pouvoir avoir une action ciblée et subsidiaire. Je vous remercie pour votre attention et, comme c'est ma dernière prise de parole, je vous souhaite un bel été à toutes et à tous.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Avant de clore ce plénum, je vous demande de prendre avec vous vos solutions hydroalcooliques et de débarrasser vos bancs. Nous avons terminé nos débats.

Je clos donc ce plénum. Je vous rappelle de ne pas oublier vos cartes et je vous souhaite à tous de bonnes vacances d'été et vous donnent rendez-vous le 29 septembre pour notre prochain plénum. Bonne rentrée chez vous, belle et douce soirée.

Sion, le 15 juillet 2020

La Présidente



Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire



Jean-Charles Léger

LISTE DES PRESENCES DU 16.06.2020

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Abdi	Mahamed	ADG	31	Mirailles	Christian	LES VERTS
2	Amos	Jérôme	UDC	32	Moren	Jean Philippe	PDC
3	Antonini	Tobia	PLR	33	Moulin	Guillaume	UDC
4	Barras	Dominique	PDC	34	Mukuna	Akanga	PDC
5	Betchov Gabioud	Denise	ADG	35	Paladini	Chantal	PLR
6	Boand	Vincent	UDC	36	Pallara	Juan Carlos	ADG
7	Bonvin	Claire-Lise	PDC	37	Pfister	Brigitte	LES VERTS
8	Bornet	Patrick	PLR	38	Pitteloud	Christian	PDC
9	Bornet	Ruth	PLR	39	Pitteloud	Christophe	PDC
10	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	40	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
11	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	41	Praz	Thierry	PDC
12	Collet	Bastian	ADG	42	Reist	Martin	UDC
13	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	43	Rey	Charles André	PDC
14	Duroux	Christophe	PDC	44	Rossier	Gérard	LES VERTS
15	Fellay	Gilles	PDC	45	Rossier	Virginie	PDC
16	Fumeaux	Dionys	UDC	46	Rouiller	Jean Daniel	PLR
17	Gachnang	Mathieu	PDC	47	Sierro	Christophe	PDC
18	Gianadda	Isabelle	PDC	48	Stalder	Thierry	PLR
19	Gillioz	Fernand	PLR	49	Tavernier	Jérôme	PLR
20	Hirt	Jean-Claude	UDC	50	Theler	Maud	ADG
21	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	51	Trabacchi	Sophie	PDC
22	Jacquod	Caterina	PLR	52	Turatti	Alain	PLR
23	Juillerat	Olivier	PLR	53	Ulrich	Daniel	PLR
24	Kuchler	Fabien	PLR	54	Varone	Gérard	PDC
25	Kuchler Mayor	Noémie	PLR	55	Vergères	Pierre Michel	UDC
26	Léger	Jean Charles	PDC	56	Zuchuat	Raphaël	PDC
27	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	57	Zumstein	Alain	PLR
28	Maury	Cindy	ADG	58			
29	Michel	Julie	LES VERTS	59			
30	Micheloud	Benoît	PDC	60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Guex-Crosier	Johanne	ADG	5			
2	Pannatier Kessler	Delphine	PLR	6			
3	Schüpbach	Pierre	PDC	7			
4				8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1				5			
2				6			
3				7			
4				8			